



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2024

Bilan d'animation

Période mars 2023 - mars 2024

Site Natura 2000 FR7200670

Coteaux de la Dronne

Dordogne

05 55 03 29 07

| cen-nouvelle-aquitaine.org

| 6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Sommaire

Sommaire.....	1
Liste des figures	3
Liste des tableaux	3
Intervenants.....	4
Présidence du Comité de Pilotage.....	4
Structure animatrice.....	4
Préambule	5
Site Natura 2000 et enjeux de conservation	7
Habitats naturels d'intérêt communautaire	7
Espèces d'intérêt communautaire.....	10
Espèces protégées et/ou patrimoniales	11
Enjeux du site.....	11
Objectifs du Docob	11
Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024.....	13
1- Animation	13
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	13
Publication de bulletins d'information	13
Site Internet.....	13
Documents de communication	13
Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	13
Article dans la presse.....	14
1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000.....	14
2- Assistance technique	14
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	14
Recensement et contact des signataires potentiels	14
Assistance technique et administrative des signataires	15
Suivi et évaluation des contrats.....	15
Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	18
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques	18
2-3 Assistance technique dans le cadre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	18
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	18
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	18
3- Suivi du site et du DOCOB	18
3-1 Suivi socio-économique.....	18
3-2 Mise à jour du DOCOB et du FSD.....	18
3-3 Évaluation de l'état de conservation du site.....	19
3-4 Tableau de bord du DOCOB.....	19
4- Assistance administrative et bilan annuel.....	21

4-1 Comité de pilotage	21
4-2 Bilans d'animation	21
Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours	21
Élaboration du bilan d'animation annuel	21
Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	22
1- Présentation de la programmation 2023-2027	22
2- Bilan du PAEC NA BD24	23
4- Bilan du PAEC NA EL24	26
5- Perspectives pour la campagne 2024	27
Programmes et projets en lien avec Natura 2000	28
Plan de gestion multisite St Victor – Chaupres	28
Compensation du contournement de Bourdeilles	28
Projet de sentier Nature	28
Annexes	29

Référence à utiliser

GOUAT C., 2024. Bilan d'animation année du site Natura 2000 FR7200670 « Coteaux de la Dronne ». Convention cadre Région/Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 28 p + annexes.

Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 des "Coteaux de la Dronne"	6
Figure 2 : Lande à Genévrier commun - © Duhazé Benoît.....	7
Figure 3 : Pelouse rupicole et Sedum acre - © Duhazé Benoît.....	7
Figure 4 : Pelouse calcaire - © Duhazé Benoît.....	8
Figure 5 : Mégaphorbiaie hydrophile - © Biotope	8
Figure 6 : Prairie maigre de fauche - © Biotope.....	9
Figure 7 : Pente rocheuse calcaire - © Biotope	9
Figure 8 : Forêt de pente - © Biotope	10
Figure 9 : Damier de la Succise - © Duhazé Benoît	10
Figure 10 : Intervention de l'éleveur lors de l'animation du 18 novembre 2023	14
Figure 11 : Localisation de l'intervention N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger. Les secteurs concernés en 2023 sont les S3-2, S3-3 et S3-4.....	16
Figure 12 : Fauche et débroussaillage sélectif d'une zone de pelouse méso-xérophile ayant bénéficié d'une restauration en année 2. Coupe des rejets de ligneux.	16
Figure 13 : Délimitation des secteurs de pâturage et parcs de nuit et de chaume (P.N.) en 2023.....	17
Figure 14 : Troupeau de brebis landaises en cours de pâturage	17
Figure 15 : Carte des périmètres des 2 PAEC concernant le site Natura 2000	22
Figure 16 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.....	23
Figure 17 : Bilan cartographique des engagements en 2023 sur le PAEC NA BD24 sur les communes des sites « Coteaux de la Dronne » et « Vallon de la Sandonie ».....	25
Figure 18 : Localisation des sites des Coteaux de Saint Victor et Montagrier et des Coteaux des Chaupres par rapport au site Natura 2000.	28

Liste des tableaux

Tableau I : Objectifs du site Natura 2000 "Coteaux de la Dronne"	12
Tableau II : Actions réalisées dans le cadre du contrat Natura 2000 en 2023	15
Tableau III : Tableau de bord du DOCOB.....	20
Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24	24
Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site Natura 2000.....	24
Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24	26
Tableau VII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000	27

Intervenants

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par monsieur Nicolas Platon, élu régional.

STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000^E07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site est assurée par Cyrille Gouat, chargé de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne située au 21, rue de la Libération, 24 400 Mussidan.

Préambule

Le site Natura 2000 FR7200670 des « Coteaux de la Dronne » a été proposé au titre de la Directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « Directive Habitats Faune Flore » (DHFF), comme site d'intérêt communautaire (SIC) en 2004. Le document d'objectif (DOCOB) a été approuvé par arrêté préfectoral n°2013025-0006 du 25 janvier 2013. Le site présente un enjeu important vis à vis des pelouses calcaires et milieux associés.

Situé au nord-ouest du département de la Dordogne aux abords de la Dronne, le site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » couvre près de 258 hectares d'entités géomorphologiques morcelées sur cinq communes qui sont d'ouest en est : Saint-Victor, Montagnier, Grand-Brassac, Creyssac et Bourdeilles (Figure 1).

Aujourd'hui menacés par la déprise agricole, ces coteaux abritent une mosaïque de milieux calcicoles allant des végétations de dalles aux fourrés de genévriers en passant par les pelouses calcaires. Ces milieux abritent une faune entomologique remarquable incluant notamment le Damier de la Succise, papillon d'intérêt communautaire. Des cultures et prairies gérées par pâturage ou fauche occupent le pied des coteaux. Localement, une forêt de pente ainsi que des communautés végétales rupestres ont été observées ponctuellement sur des coteaux présentant des conditions d'hygrométrie différentes ainsi qu'un relief plus abrupt. Ces milieux sont considérés comme potentiellement favorables aux chauves-souris. Ainsi, le dispositif Natura 2000 vise à préserver ces milieux et à conserver les espèces qui y sont inféodées tout en tenant compte des activités humaines.

Le présent bilan synthétise les opérations réalisées entre mars 2023 et mars 2024.

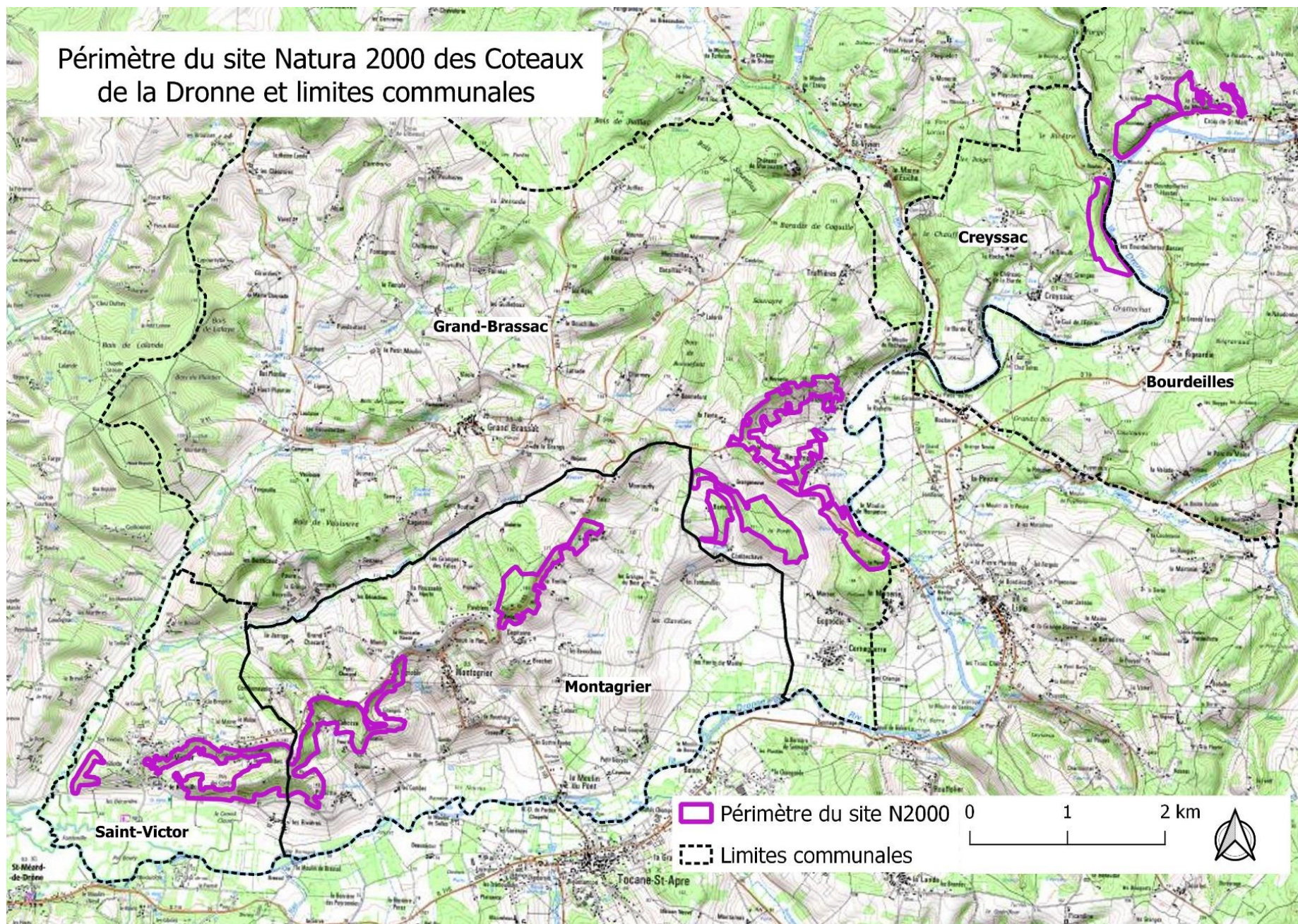


Figure 1 : Localisation du site Natura 2000 des "Coteaux de la Dronne"

SITE NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

Le site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) car il présente un enjeu fort vis à vis des pelouses calcicoles d'une très grande richesse en orchidées.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Du fait de la diversité des situations topographiques et hydriques, le site comporte une grande diversité de milieux, au sein desquels ont été identifiés sept habitats d'intérêt communautaire :

- **Formation à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (5130)**

Dominé par le Genévrier commun, cet habitat est observé au sein des pelouses calcaires le plus souvent sur les pentes ou les plateaux.



Figure 2 : Lande à Genévrier commun - © Duhazé Benoît

- **Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso - *Sedion albi* (6110*)**

Elles se développent sur des affleurements rocheux ou sur des secteurs écorchés au sein de pelouses calcicoles.



Figure 3 : Pelouse rupicole et *Sedum acre* - © Duhazé Benoît

- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)**

Deux types différents de pelouses calcaires ont été distingués, la première sur calcaire tendre ou friable, la seconde sur calcaire dur.

L'ensemble de ces trois milieux d'intérêt, pour la flore et les insectes notamment, est actuellement menacé du fait de l'abandon de la gestion par pâturage ou la conversion au profit de cultures plus intéressantes du point de vue économique (truffière, vergers, ...).



Figure 4 : Pelouse calcaire - © Duhazé Benoît

- **Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin (6430)**

Il s'agit d'un ourlet pouvant être rattaché à la catégorie des mégaphorbiaies observé en mosaïque avec le boisement de pente.



Figure 5 : Mégaphorbiaie hydrophile - © Biotope

- **Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510)**

Observées ponctuellement en pied de coteau, elles sont majoritairement fauchées mais peuvent également faire l'objet d'un pâturage précoce en début de saison. Elles sont menacées par des pratiques agricoles non adaptées qui entraînent une banalisation des cortèges floristiques.



Figure 6 : Prairie maigre de fauche - © Biotope.

- **Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (8210)**

Cet habitat, caractérisé par la présence de Rue des murailles et de Cétérach officinal, se rencontre sur des parois rocheuses verticales à subverticales bien exposées. Il a été observé ponctuellement sur la commune de Bourdeilles.



Figure 7 : Pente rocheuse calcaire - © Biotope

- **Forêt de pente, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180*)**

Il s'agit d'un boisement de pente à Frêne commun et Tilleul à larges feuilles observé sur le coteau de Creyssac sur un versant très abrupt qui surplombe la Dronne.



Figure 8 : Forêt de pente - © Biotope

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » héberge également une espèce d'intérêt communautaire :

- **Damier de la Succise (1065)**

Cette espèce de papillon d'intérêt communautaire est connue sur les coteaux de Saint-Victor sur les pelouses calcicoles ou les prairies de fauche qui abritent sa plante hôte, la Scabieuse colombar.



Figure 9 : Damier de la Succise - © Duhazé Benoît

ESPECES PROTEGEES ET/OU PATRIMONIALES

Bien que n'étant pas d'intérêt communautaire, plusieurs espèces protégées et/ou à forte valeur patrimoniale ont également été observées sur le site. Parmi les plus remarquables on peut citer la **Sabline des chaumes**, espèce des dalles calcaires à très forte valeur patrimoniale et protégée en France et l'**Epipactis à petites feuilles**, espèce typique des boisements thermophiles à forte valeur patrimoniale et protégée en Aquitaine.

Pour la faune, on peut citer la présence d'un papillon remarquable de valeur patrimoniale forte : l'**Azuré du Serpolet**, protégé au niveau national. Il y a également la présence d'une espèce d'orthoptère de très forte valeur patrimoniale, le **Criquet bariolé**, espèce boréo-montagnarde qui a trouvé refuge en plaine lors de la dernière glaciation et qui s'est ensuite adaptée aux conditions climatiques locales lors du recul des glaciers.

ENJEUX DU SITE

Le bilan des enjeux du site, inscrit dans le DOCOB, permet d'identifier :

- 3 habitats naturels (pelouses rupicoles*, pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires du Mesobromion, pelouses sèches semi-naturelles sur calcaires du Xerobromion, formation à Genévrier commune) d'intérêt communautaire ayant un **niveau d'enjeu « fort »** ;
- 4 habitats naturels (Prairies maigres de fauche, forêt de pente du Tilio-Acerion, mégaphorbiaie et pentes rocheuses avec végétation chasmophytique) et 1 espèce d'intérêt communautaire (Damier de la Succise) ayant un **niveau d'enjeu moyen**.

OBJECTIFS DU DOCOB

Les objectifs du site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » se déclinent sous la forme de trois Objectifs de Développement Durable (ODD) et trois Objectifs généraux (OG), déclinés en quinze Objectifs Opérationnels (OO) (Tableau I). Ils constituent ainsi les lignes directrices à suivre pour l'animation du site.

Tableau I : Objectifs du site Natura 2000 "Coteaux de la Dronne"

Objectifs du site		Objectifs opérationnels	
ODD1	Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux calcicoles d'intérêt communautaire et habitats favorables au Damier de la Succise en favorisant les activités agricoles adaptées	OO 1	Maintenir les surfaces de pelouses sèches calcaires et formations végétales associées grâce aux activités pastorales et à des interventions mécaniques
		OO 2	Favoriser la restauration par l'application de mesures d'ouverture puis d'entretien des pelouses sèches calcaires et formations végétales associées sur les parcelles en déprise agricole
ODD2	Maintenir ou améliorer la qualité écologique des prairies de fauche d'intérêt communautaire en préservant les activités agricoles existantes	OO 3	Maintenir les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en mettant en œuvre une gestion adaptée au contexte local
		OO 4	Accroître les surfaces en prairies de fauche d'intérêt communautaire en favorisant l'adoption de pratiques agricoles adaptées
ODD3	Maintenir dans un bon état de conservation les autres habitats d'intérêt communautaire (forêt de pente, mégaphorbiaie, végétation des parois calcaire) en tenant compte des activités économiques locales	OO 5	Préserver la totalité de la forêt de pente et de la mégaphorbiaie de toute dégradation
		OO 6	Maintenir la tranquillité des parois rocheuses pour préserver leur végétation et les zones de repos/de transit potentielles des chiroptères
OG1	Améliorer les connaissances sur les habitats naturels et les populations d'espèces d'intérêt communautaire	OO 7	Améliorer les connaissances sur les sites de reproduction du Damier de la Succise
		OO 8	Identifier les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire qui fréquentent régulièrement le site pour prévoir des actions de gestion favorables à leur conservation
		OO 9	Evaluer l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire tous les 6 ans
		OO 10	Surveiller la dynamique des espèces envahissantes au droit des habitats d'intérêt communautaire
OG2	Assurer une bonne appropriation de la démarche Natura 2000 et des enjeux par les acteurs du territoire	OO 11	Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site
		OO 12	Assurer la prise en compte de Natura 2000 par les acteurs du site
OG3	Animer le document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire	OO 13	Promouvoir les outils et actions du DOCOB auprès de acteurs du territoire
		OO 14	Planifier financièrement l'animation et aider à la mise en œuvre du DOCOB par un appui technique et administratif
		OO 15	Articuler la mise en œuvre du DOCOB avec les autres documents de gestion

Résultats de l'animation au titre de l'année 2023-2024

1- ANIMATION

1-1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

Publication de bulletins d'information

Un bulletin d'information du site a été rédigé et est en cours de finalisation. Il sera publié sur le site internet du site Natura 2000, et envoyé aux communes qui pourront choisir de l'intégrer dans leurs bulletins municipaux afin d'en assurer une large diffusion auprès de la population locale.

Site Internet

Le nouveau site internet dédié au site Natura 2000 et créé en 2022 a été mis à jour en 2023. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://coteaux-de-la-dronne.fr/>

Pour rappel, le site comprend les rubriques suivantes :

- Accueil : page d'accueil, actualités
- Natura 2000 : généralités sur le réseau Natura 2000
- Le site : localisation du périmètre du site, cartographie dynamique, espèces et habitats d'intérêt communautaire
- Gestion du site : présentation des outils de gestion disponibles : MAEC, les Contrats Natura 2000, la charte Natura 2000
- Incidence : la démarche d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- Téléchargements : consultation et téléchargements des ressources bibliographiques (DOCOB, compte-rendu des COPIL, ...)
- Contactez-nous : formulaire de contact

Il a été proposé au CoPil de transmettre l'adresse du site internet aux communes pour qu'elles fassent figurer un lien depuis leurs propres sites internet.

Documents de communication

Deux plaquettes d'information ont été créées en 2023 :

- Une plaquette « Présentation » sur laquelle on retrouve des éléments présentant le site, le dispositif Natura 2000, les enjeux en termes de patrimoine naturel, les problématiques de conservation des habitats et espèces ;
- Une plaquette « Outils de gestion » exposant les différents outils de contractualisation disponibles pour la mise en œuvre d'actions de gestion concrètes répondant aux objectifs du DOCOB.

Il a été proposé en CoPil de diffuser ces plaquettes aux mairies. Elles sont présentées en Annexe 1.

Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires

Une animation a été organisée le samedi 18 novembre 2023 sur le site des coteaux de Saint Victor et Montagrier. Elle a réuni 18 personnes, auxquelles ont été présentés le site Natura 2000, la faune et la flore particulières des pelouses sèches, et les actions de gestion qui y sont menées. Cette animation a été marquée par l'intervention de l'éleveur qui était en train de faire pâturer ses brebis dans le cadre du contrat Natura 2000 en cours sur le site (Figure 10). Il a ainsi pu expliquer son travail et l'intérêt du pâturage pour l'entretien et la préservation des pelouses sèches.



Figure 10 : Intervention de l'éleveur lors de l'animation du 18 novembre 2023

Article dans la presse

Deux articles ont été publiés dans le journal Sud-ouest à l'occasion de cette animation :

- Le premier dans le journal Sud-ouest, écrit par un correspondant local présent lors de l'animation ;
- Le deuxième, sur le site internet du CEN Nouvelle-Aquitaine. Il a été relayé sur les réseaux sociaux et dans la newsletter envoyée aux adhérents et partenaires de l'association.

Ces articles sont présentés en annexe 2.

1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

L'animateur du site a eu des échanges réguliers avec d'autres animateurs Natura 2000 au cours de l'année, que ce soit au sein du Conservatoire d'espaces naturels (échanges informels et fil de discussion interne dédié), à l'échelle régionale avec la liste de diffusion « Rézo Natura 2000 », ou à l'échelle nationale, en lien avec la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoire.

En particulier, l'animateur a participé le 4 octobre 2023 à la journée régionale des animateurs Natura 2000 qui s'est tenue à Saint-Macaire (47). Cette journée a vu des échanges et retours d'expériences autour de diverses thématiques (extension d'un site Natura 2000, MAEC, contrats Natura 2000, outils pédagogiques...), ainsi qu'une visite de terrain sur un site ayant bénéficié d'un contrat Natura 2000.

D'autre part, l'animateur a participé à une réunion métier dédiée à l'animation Natura 2000, lors du Congrès des Conservatoires d'espaces naturels qui s'est tenu à la Rochelle du 29 novembre au 2 décembre 2023.

2- ASSISTANCE TECHNIQUE

2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

Recensement et contact des signataires potentiels

L'ensemble des propriétaires de parcelles au sein du site Natura 2000 ont été recensés. Ces données ont ensuite été croisées avec celles de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire du DOCOB au moyen d'un logiciel SIG, pour créer une base de données des parcelles concernées par des HIC (parcellaire, références cadastrales, noms et adresses des propriétaires). Certains propriétaires ont déjà été contactés par courrier et téléphone en 2023, sur le secteur de Saint Victor et Montagrier où un contrat Natura 2000 était en cours sur la

période 2019-2023. L'objectif était d'actualiser les conventions qui les liaient au CEN et d'avoir leur accord pour inscrire leurs parcelles dans un nouveau contrat Natura 2000. Des contacts ont été également pris avec les propriétaires du coteau qui n'étaient pas encore inscrit dans la démarche.

Assistance technique et administrative des signataires

Il n'était pas prévu d'assistance technique pour le montage de dossiers de contrats Natura 2000 ou de la charte Natura 2000. Un projet de contrat porté par le CEN devrait être déposé au printemps 2024.

Suivi et évaluation des contrats

Quinze propriétaires se sont engagés dans un contrat Natura 2000 en 2019 intitulé « Restauration et entretien des pelouses calcaires et landes à Genévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier ». Ces propriétaires ont signé des conventions ou des prêts à usage avec le CEN, ce qui permet à ce dernier de porter le contrat. Ce contrat permet de mettre en place quatre mesures :

- N03Ri : Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N03Pi : Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- N01Pi : Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage
- N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

En 2023, deux actions ont été réalisées et ont bénéficié d'un suivi (Tableau II).

Tableau II : Actions réalisées dans le cadre du contrat Natura 2000 en 2023

Secteur	Sous-secteur	Surface (ha)	Action		2023	Intervenants
			Code	Libellé		
S2	-	9,35	N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique		Lou pastou de lo Péchaye
S3	2	0,68	N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		Lucane
	3	1,38				
	4	1,93				

Les travaux d'entretien par débroussaillage ont été réalisés sur 3,41 ha de pelouses calcaires, par l'entreprise Lucane, dans le cadre de l'action N05R (Figures 11 et 12). Ces travaux ont eu lieu entre le 09/08/2023 et le 22/08/2023. Une partie de la zone S3-2 d'une superficie d'environ 0,58 ha n'a pas été débroussaillée, en raison de contraintes techniques (forte pente, terrain irrégulier) et d'une faible dynamique de la végétation sur cette zone, rendant l'opération non nécessaire tout en restant dans les objectifs du contrat Natura 2000. La décision a été prise en accord entre le Prestataire et le Maître d'ouvrage.

Le suivi des travaux a été réalisé comme suit :

- Réunion préliminaire sur site avec l'entreprise Lucane le 02/06/2023.
- Réunion de chantier de suivi des travaux le 10/08/2023.
- Réception du chantier le 31/08/2023.

La demande de paiement a été envoyée aux services de la Région le 22/09/2023.

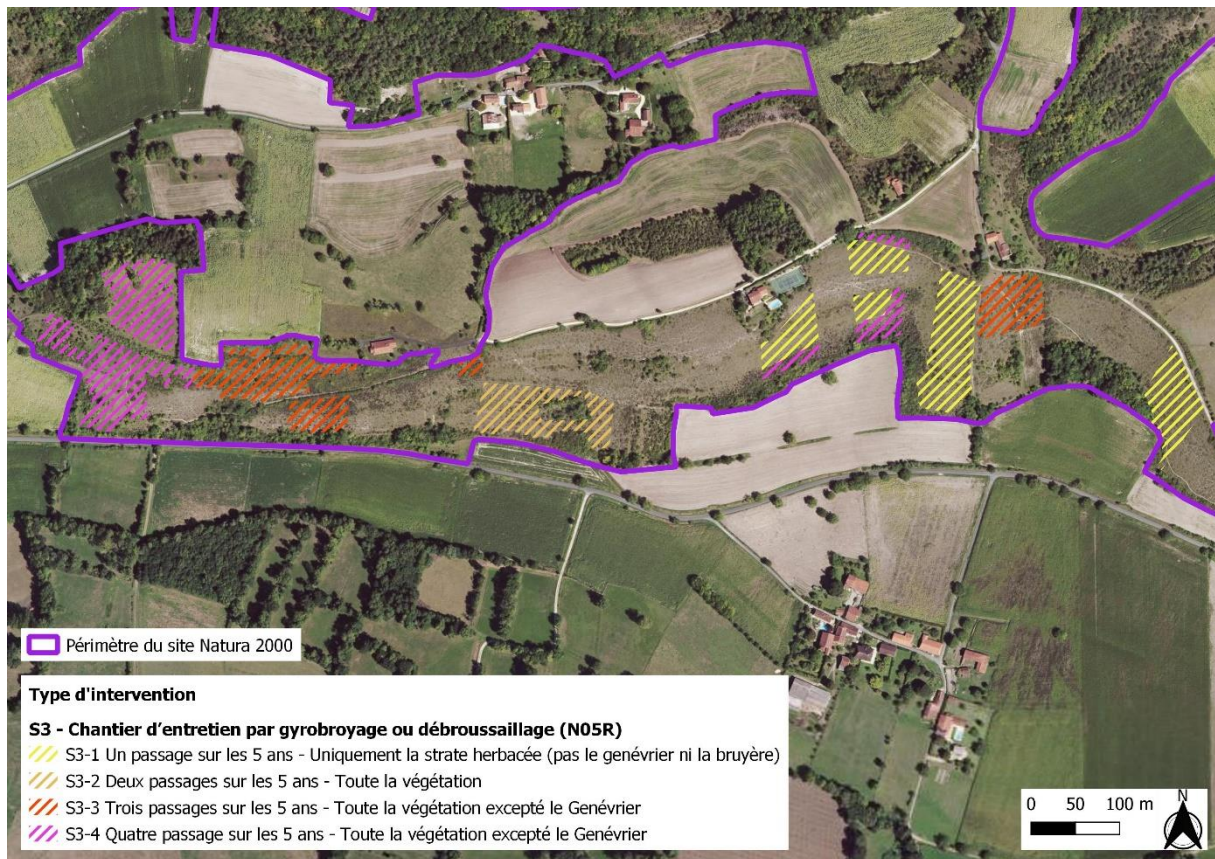


Figure 11 : Localisation de l'intervention N05R : Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger. Les secteurs concernés en 2023 sont les S3-2, S3-3 et S3-4.



Figure 12 : Fauche et débroussaillage sélectif d'une zone de pelouse méso-xérophile ayant bénéficié d'une restauration en année 2. Coupe des rejets de ligneux.

La gestion pastorale (action N03Ri) a cette année été confiée à l'entreprise Lou pastou de lo Péchaye. Un troupeau de 320 brebis, béliers et agneaux de race landaise a été conduit en gardiennage sur le coteau entre le 12/11/2023 et le 26/11/2023 (Figure 14). Durant la nuit, le troupeau était installé dans des parcs de nuit. La surface totale incluse dans le contrat et concernée par le pâturage s'élève en 2023 à 9,35 ha. Seule une petite zone représentant environ 0,2 ha n'a pas pu être pâturée car trop embroussaillée pour permettre le passage du troupeau. Pour des raisons de praticité, certaines zones hors contrat ont été pâturées, bénéficiant d'un accord oral des propriétaires. Cela porte la surface effectivement pâturée à environ 14,5 ha (Figure 13).

Le suivi des travaux a été réalisé comme suit :

- Prises de contact avec le nouvel éleveur en charge de la prestation de pâturage et demande de devis. Planification de la période de pâturage.
- Réunion de préparation du pâturage avec l'éleveur Didier Pernet sur site le 02/11/2023 : visite et délimitation des parcelles à pâturer, préconisations diverses.
- Suivi du pâturage le 13 et le 18/11/2023 lors de passages sur site.
- Réception le 28/11/2023 : visite des parcelles pâturées et rendez-vous avec l'éleveur pour faire le bilan du pâturage.

La demande de solde du contrat qui s'est achevé en 2023 a été envoyée aux services de la Région le 06/12/2023. Une visite sur site a été faite avec le gestionnaire de sites de la Région le 20/12/2023.

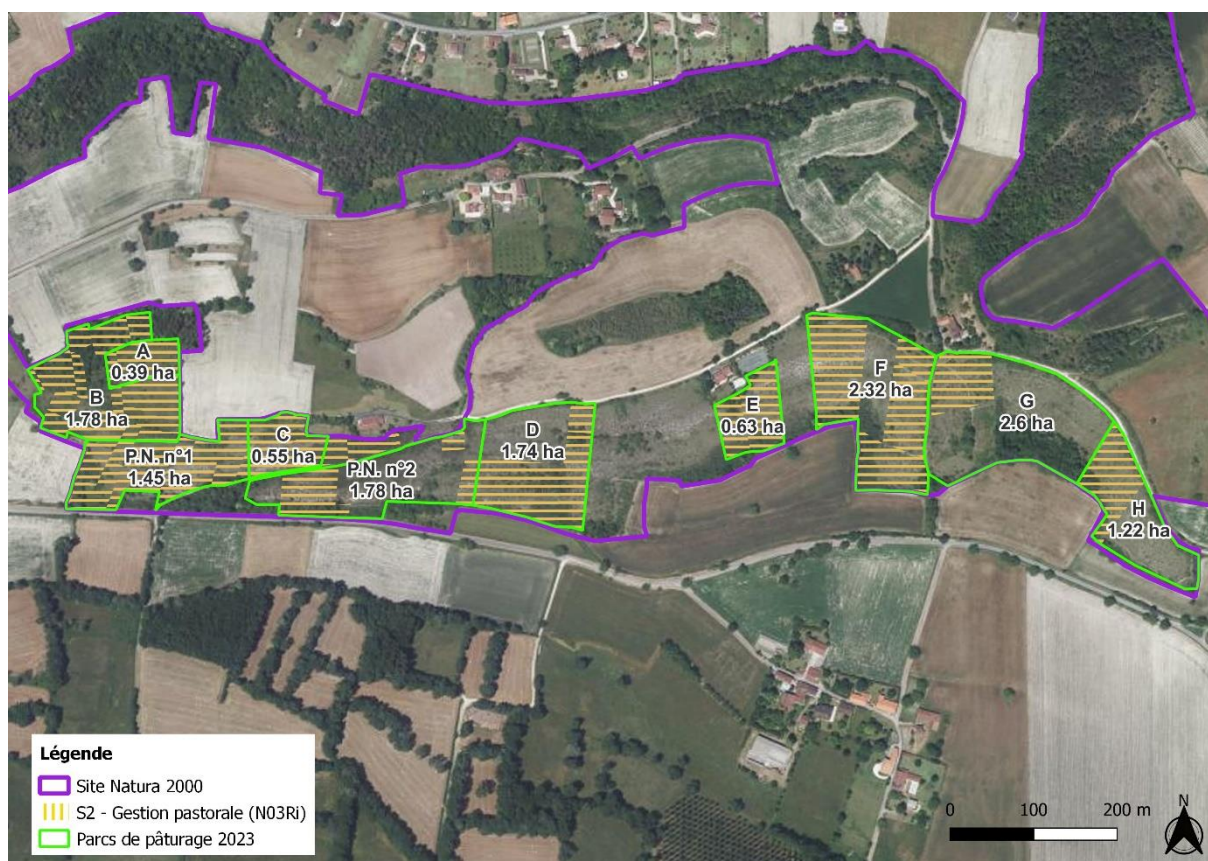


Figure 13 : Délimitation des secteurs de pâturage et parcs de nuit et de chaume (P.N.) en 2023.



Figure 14 : Troupeau de brebis landaises en cours de pâturage

Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »

Le contrat Natura 2000 et les actions contractuelles associées ont été renseignés dans le système d'information SIN2. Certaines informations générales sur le site ont été mises à jour.

2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'animateur n'a pas été sollicité dans le cadre de la réalisation de plans et programmes publics ou de documents d'urbanisme.

2-3 ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'animateur n'a pas été sollicité par des porteurs de projets ou dans le cadre de la réalisation d'études d'incidence Natura 2000.

2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Aucune action non contractuelle n'a été réalisée ou a été programmée durant l'année écoulée.

2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Une réunion a été organisée le 7 avril 2023 avec le gestionnaire de la Dordogne pour préciser les changements dans le fonctionnement du dispositif, les attentes de la Région, et répondre aux interrogations des différents animateurs Natura 2000 de l'antenne Dordogne du CEN Nouvelle-Aquitaine.

L'animateur a également participé au webinar du 28 septembre 2023 sur le financement FEADER, sur l'Appel à Projets 2023 des Contrats Natura 2000 et sur l'utilisation du portail Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine pour le dépôt des contrats Natura 2000.

Enfin, des contacts par mail ou téléphone ont eu lieu régulièrement avec les services de la Région.

3- SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

3-1 SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE

Une veille sur les activités socio-économiques a été effectuée. Deux trails ont été organisés au sein du site Natura 2000 :

- Le 05/11/2023 : Trail de Montagrier. Une information et de la sensibilisation ont été faites auprès des organisateurs.
- Le 10/12/2023 : Les foulées du Père Noël, organisées par la commune de Saint Victor. Celle-ci a été sensibilisée aux bonnes pratiques pour éviter un impact négatif sur le site, et le tracé de la course a été adapté en concertation pour contenir les coureurs sur des sentiers existants.

3-2 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Un travail de mise à jour du formulaire standard de données du site a été entrepris. Pour cela, l'ensemble des données naturalistes disponibles au sein du site Natura 2000 a été recensé, à partir de 3 bases de données régionales :

- Observatoire Fauna, pour les données faunistiques
- Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine, pour les données floristiques et d'habitat
- Kollect, base de données du CEN Nouvelle-Aquitaine et de son réseau (partenaires et bénévoles)

Les espèces et habitats d'intérêt communautaire, ainsi que les espèces patrimoniales (espèces protégées ou menacées d'après les listes rouges) qui n'étaient pas encore connues au sein du site ont ainsi été recensées.

Cependant, le périmètre du site qui avait été délimité lors de la rédaction du DOCOB n'a pas été validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), car il excluait des habitats d'intérêt communautaire de prairie

de fauche présents dans le périmètre initial, au niveau de la commune de Bourdeilles. Il a été décidé lors du Comité de pilotage du site de lancer un travail d'actualisation du périmètre du site. Une consultation publique devra également être menée, puis ce nouveau périmètre devra être validé par le CoPil du site. Une consultation par écrit du CoPil est envisagée. Une fois le nouveau périmètre validé, le travail de mise à jour des espèces et habitats d'intérêt communautaires du FSD pourra être finalisé.

3-3 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

3-4 TABLEAU DE BORD DU DOCOB

Un tableau de bord permettant un suivi de l'exécution du programme d'actions du DOCOB a été élaboré. Il présente de manière synthétique les actions réalisées au cours de l'année écoulée, et sera alimenté au cours des années à venir. Le DOCOB présentait un grand nombre d'indicateurs pour suivre l'avancée des actions. Seuls ceux qui semblaient les plus pertinents et simples à évaluer ont été conservés dans ce tableau de bord. Ce tableau est présenté en page suivante.

Tableau III : Tableau de bord du DOCOB

Code action	Mesure	Indicateurs	2023-2024
AN01	Animation, gestion administrative et coordination de la mise en oeuvre du DOCOB	Rapport d'activité annuel	Rapport écrit et envoyé aux services de la Région
GEH01	Réouverture des milieux calcicoles par débroussaillage et bucheronnage	Nombre de contrats signés Surface	1 contrat Natura 2000 1,45 ha restaurés en 2020
GEH02	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par pâturage extensif	Nombre de contrats signés Surface	1 contrat Natura 2000 14,5 ha pâturés en 2023
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calcicoles par fauche et/ou débroussaillage	Nombre de contrats signés Surface	1 contrat Natura 2000 3,41 ha entretenus en 2023 1 contrat MAEC contracté en 2023 (hors site) - 3,16 ha de pelouse
GEH04	Réouverture des prairies d'intérêt communautaire par gyrobroyage	Nombre de contrats signés Surface	-
GEH05	Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Nombre de contrats signés Surface	3 contrats MAEC en cours (hors site) 1,53 ha en HIC
GEH06	Amélioration de la qualité écologique des prairies de fauche	Nombre de contrats signés Surface	3 contrats MAEC en cours (hors site) 1,53 ha en HIC
GEH07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Nombre de contrats signés Surface	1 contrat MAEC en cours 7,84 ha partiellement dans le site
SC01	Inventaires complémentaires ciblés sur le Damier de la Succise	Observations	-
SC02	Expertises complémentaires relatives aux chiroptères d'intérêt communautaire	Espèces contactés Gîtes observés	-
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Jours de terrain Rapport	-
SC04	Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	Compte-rendus de réunions	-
SC05	Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes	Observations	Observation de <i>Cotoneaster horizontalis</i> sur commune de Montagrier
CS01	Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	Nombre de participants Supports	Animation le 18/11/2023 18 participants 1 panneau d'information préexistant
CS02	Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en oeuvre du DOCOB sur Natura 2000	Nombre de bulletins de liaison distribués Nombre de visites du site internet Nombre d'articles dans la presse	Bulletin d'actualité en cours de finalisation 1 article dans Sud-ouest

4- ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

4-1 COMITE DE PILOTAGE

L'animateur s'est chargé de l'organisation du COPIL qui s'est tenu le 20 décembre 2023 à Saint Victor, sous la présidence de Nicolas Platon, élu régional. 6 personnes représentant 6 structures différentes étaient présentes. Une réunion préparatoire s'est tenue le 13 décembre 2023 avec M. Platon.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Explications sur le transfert de compétences à la Région
- Rappels sur le site
- Présentation du programme d'animation 2023-2026 et du bilan d'animation depuis mars 2023
- Bilan des MAEC
- Programmes et projets en lien avec le site

Le diaporama présenté lors de la réunion et le compte rendu sont disponibles en téléchargement sur le site internet et annexés au présent bilan, ainsi que les courriers d'invitation (Annexes 3 à 5). Le compte rendu a été diffusé le 08/01/2024 aux membres du COPIL.

4-2 BILANS D'ANIMATION

Elaboration d'un compte rendu d'activité à mi-parcours

Le compte rendu d'activité à mi-parcours a été transmis à la Région le 14 septembre 2024. Il a été rédigé sous la forme d'un tableau de bord (Annexe 6).

Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan annuel d'activité de l'animation a été transmis à la Région le 15/03/2024. Il sera téléchargeable sur le site internet.

Bilan de la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un appel à projets en deux phases pendant l'année 2022, comprenant un Appel à Manifestation d'Intérêt lancé le 12 mai 2022, suivi d'un appel à projets régional publié le 20 septembre 2022.

Sur le département de la Dordogne, 11 PAEC ont été déposés et validés à la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) du 15 décembre 2022. Sur le site Natura 2000 des Coteaux de la Dronne, 2 PAEC se superposent (Figure 15) :

- Le PAEC NA_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

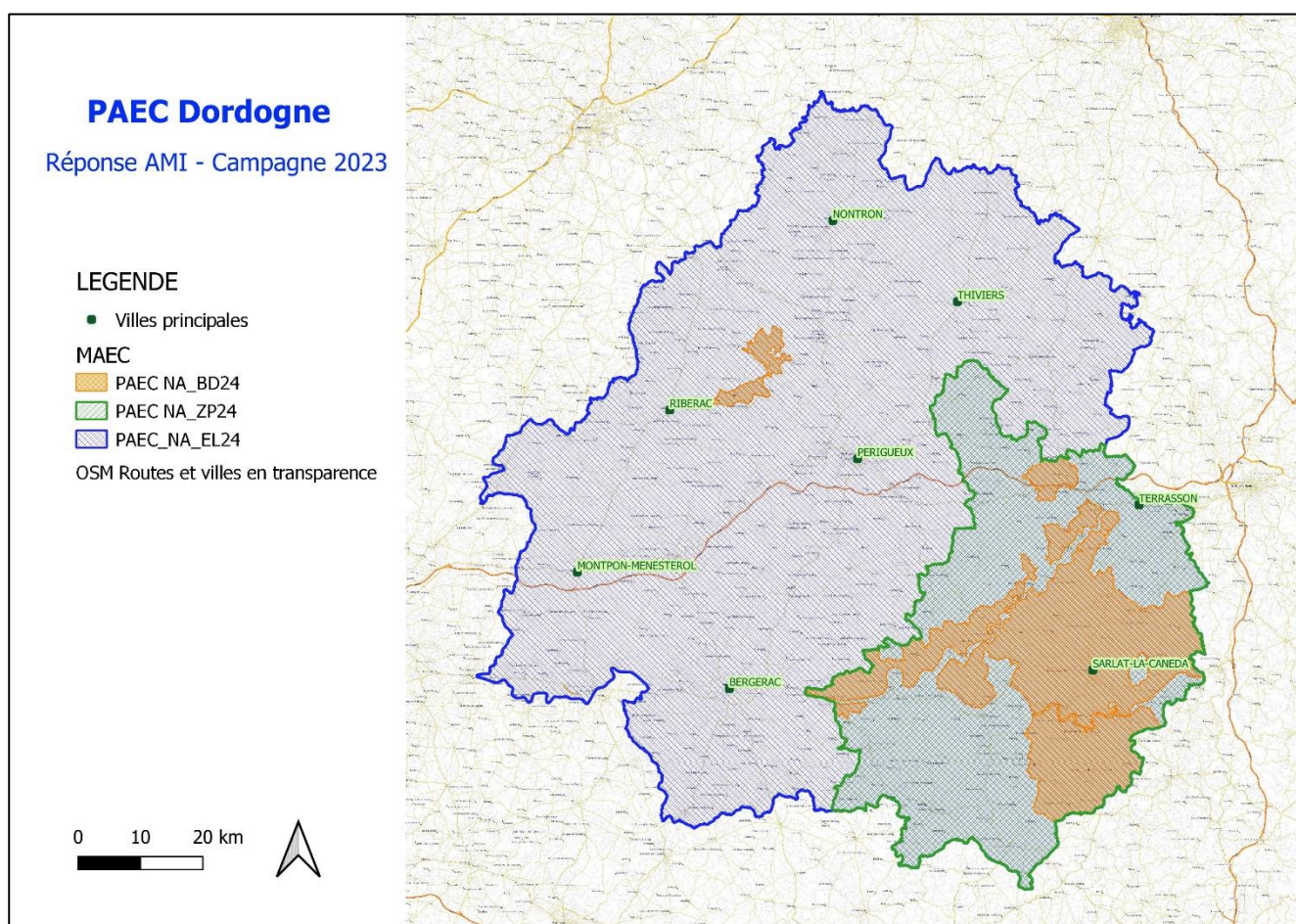


Figure 15 : Carte des périmètres des 2 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

Le déroulement de la campagne 2023 est décrit dans la figure 16.

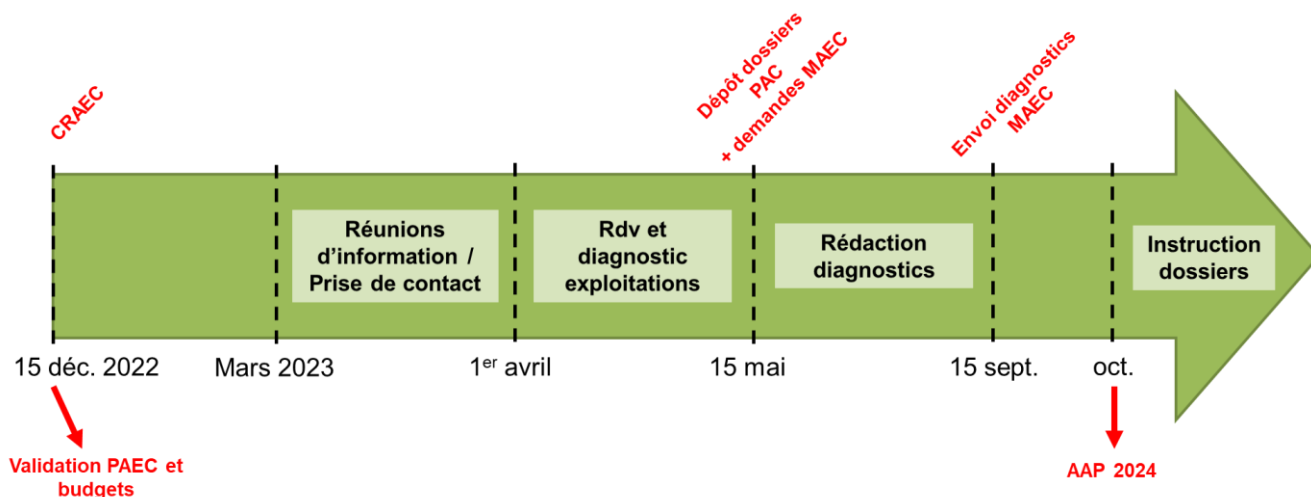


Figure 16 : Déroulement de la campagne d'animation MAEC de 2023.

Contrairement aux années précédentes, les exploitants se sont engagés dans les nouvelles mesures pour une durée de 5 ans, à compter du 15 mai 2023.

2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par la Chambre d'agriculture le CEN est financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 270 000 €. L'objectif était de réaliser entre 20 et 30 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC, avec de nombreux dossiers arrivés à échéance à réengager. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 200 000 € a été attribuée pour ce PAEC. Afin d'optimiser le budget régional, des transferts d'enveloppe ont eu lieu au cours de l'été. Le PAEC a ainsi pu bénéficier d'une enveloppe finale de 300 000 €, suffisante pour l'ensemble des dossiers engagés.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau IV.

Tableau IV : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Sur les communes du site Natura 2000 des Coteaux de la Dronne, 2 diagnostics ont été effectués, aboutissant au dépôt d'un dossier, qui correspond à un exploitant nouvellement engagé dans le dispositif. Le bilan des engagements de la campagne 2023 sur les communes du site est présenté dans le tableau V et dans la figure 17. Au total, une surface de 3,16 ha a été engagée, correspondant à une enveloppe de 3 160 € sur les 5 années d'engagement. Le dossier étant encore en cours d'instruction, il n'est pas encore possible de dire si cet engagement donnera bien lieu à des paiements.

Tableau V : Bilan des engagements dans le PAEC NA BD24 sur les communes du site Natura 2000

Code mesure	Montant de la mesure	Nombre d'exploitations engagées par mesure	Surface (ha) Linéaire (ml)	Montant sur 5 ans
CIFF	652 €/ha	-	-	- €
CPRA	358 €/ha	-	-	- €
ESP2	145 €/ha	-	-	- €
ESP3	200 €/ha	1	3,16	3 160,00 €
ESP4	254 €/ha	-	-	- €
MHU2	201 €/ha	-	-	- €
OUV2	204 €/ha	-	-	- €
IAE1	0,8 €/ml	-	-	- €
IAE3	1,6 €/ml	-	-	- €
		2 diagnostics effectués 1 dossier déposé	3,16 ha 0 ml	3 160,00 €



Diagnostics engagés - 2023

PAEC NA BD24 / Dordogne

Secteur Dronne - Sandonie

58 ha
6 exploitants



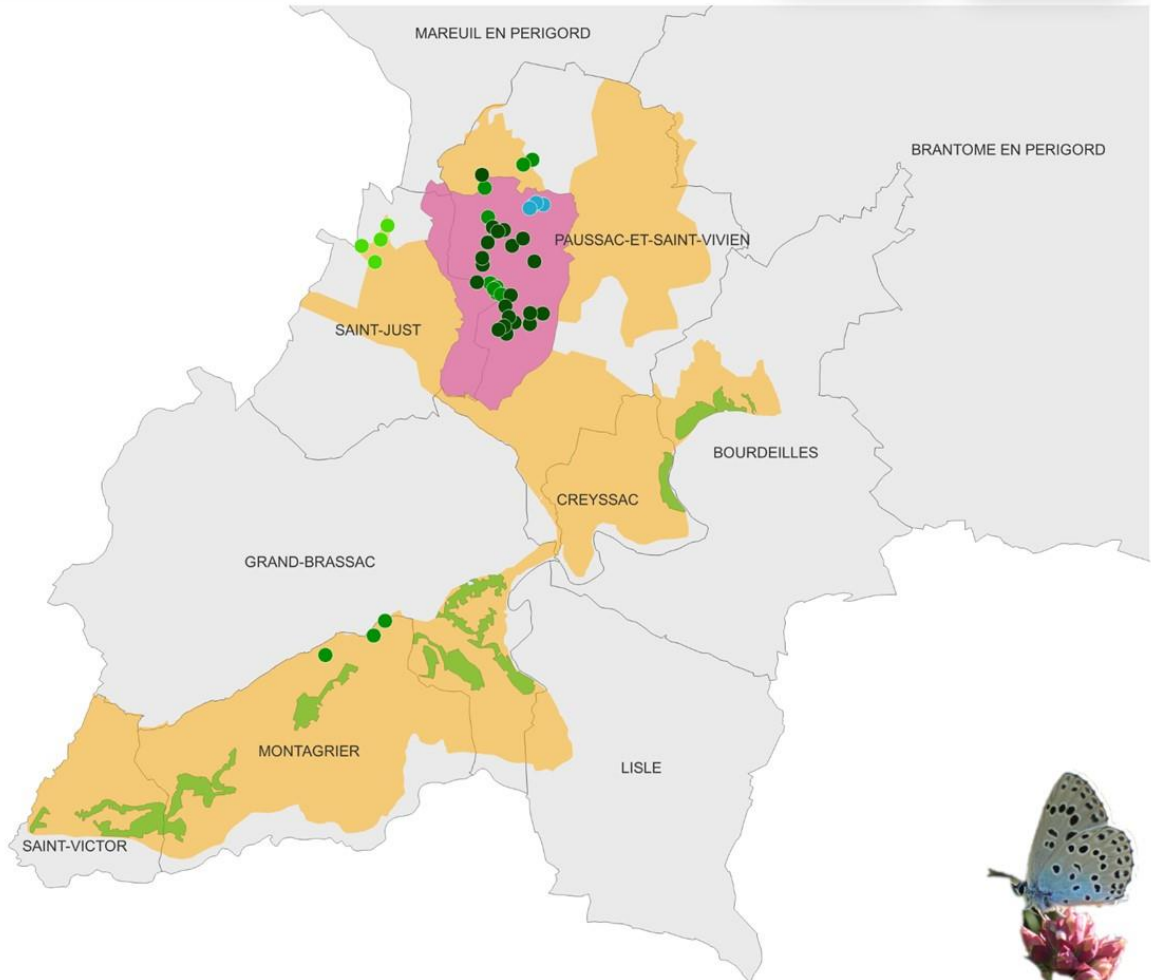
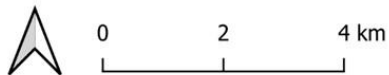
Codes MAEC

● CIFF	}	Couvert intérêt faune/flore
● CPRA		Création de prairies
● ESP2	}	Retard d'usage 25 à 45 jours
● ESP3		
● ESP4		
● MHU2	}	Préservation milieux humides
● OUV2		Ouverture des milieux
● IAE1	}	Ligneux
● IAE3		Fossés



Limites

- Communes
- Périmètre PAEC NA_BD24
- Site Natura 2000 Coteaux de la Dronne
- Site Natura 2000 Vallon de la Sandonie



Sources : CEN Nouvelle-Aquitaine (2023), Cadastre ETALAB (Avril 2022). Réalisé avec QGIS 3.28.



Figure 17 : Bilan cartographique des engagements en 2023 sur le PAEC NA BD24 sur les communes des sites « Coteaux de la Dronne » et « Vallon de la Sandonie »

4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et par les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phytosanitaires et d'aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2023 était de 5 481 000 €. À la suite de la CRAEC du 15 décembre 2022, une enveloppe réservataire de 1 100 000 € a été attribuée pour ce PAEC.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau VI.

Tableau VI : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 35 pré-diagnostic ont été réalisés afin d'analyser le positionnement des exploitations vis-à-vis des critères de priorisation et de leur attribuer un scoring. Ensuite, 21 diagnostics MAEC complets ont été finalisés pour permettre les engagements à la PAC. Les 14 dossiers restants n'ont pas été suivis d'un diagnostic, car leur scoring était trop bas au regard de l'enveloppe disponible.

L'enveloppe attributaire de 1 100 000 € en 2023 a été intégralement consommée : le montant des engagements s'élevait à 1 515 710 € à l'issue des diagnostics ; 4 exploitations sont donc en attente d'une possible rallonge budgétaire.

De nouveaux candidats aux MAEC ont été inscrits en liste d'attente pour les années suivantes.

A l'issue de la campagne 2023, aucune exploitation ne s'est engagée dans le PAEC EL24 dans le secteur du site.

5- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2024

Deux appels à projet régionaux ont été lancé en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 22 septembre 2023 :

- Le premier concernait les Projet agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2024 ;
- Le second concernait l’animation des Mesures agro-environnementales et climatiques : financement des actions d’animation et d’appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs.

Les besoins financiers estimés par l’opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau VII.

Tableau VII : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d’exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	29	158 ha 4 000 ml	202 193 €
NA ZP24	40	3 000 ha	1 390 193 €
NA EL24	55	3 808 ha	4 021 541 €

Lors de la CRAEC du 11 décembre, les enveloppes financières n’ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d’incertitudes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues qu’après la prochaine CRAEC qui se tiendra le 25 mars 2024.

PLAN DE GESTION MULTISITE ST VICTOR – CHAUPRES

Un plan de gestion commun aux sites CEN des Coteaux de Saint Victor et Montagrier (au sein du site Natura 2000 et ayant bénéficié d'un contrat Natura 2000) et des Coteaux des Chaupres (site voisin sur la commune de Brantôme en Périgord) est en cours d'élaboration (Figure 18).

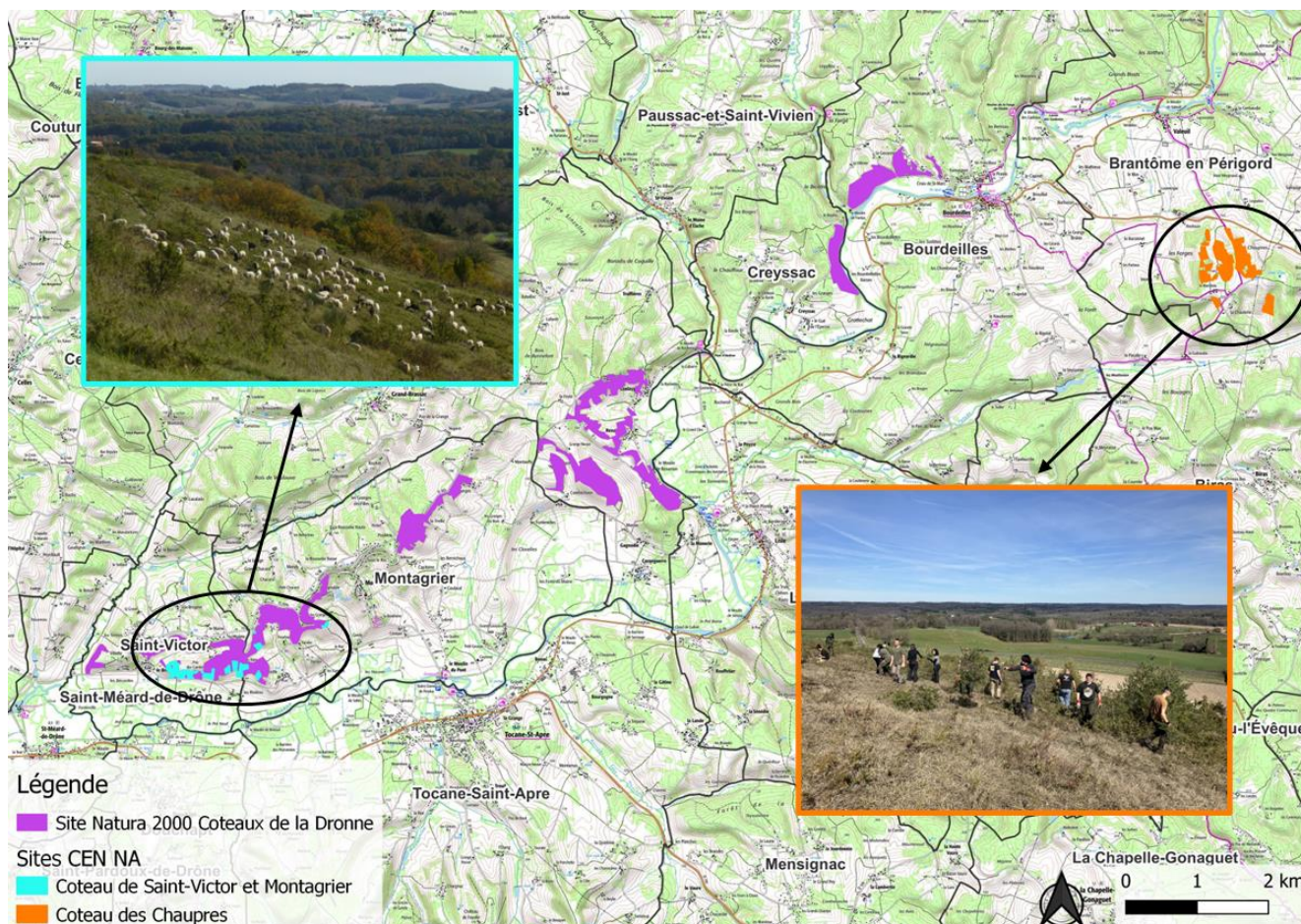


Figure 18 : Localisation des sites des Coteaux de Saint Victor et Montagrier et des Coteaux des Chaupres par rapport au site Natura 2000.

COMPENSATION DU CONTOURNEMENT DE BOURDEILLES

Dans le cadre de la compensation du contournement routier de Bourdeilles, des parcelles abritant des habitats de pelouse sèche situées au sein du site Natura 2000, sur la commune de Bourdeilles, ont été acquises par le Département. Des actions de restauration y seront prochainement menées, ainsi que la mise en place d'un pâturage.

PROJET DE SENTIER NATURE

La Communauté de communes du Périgord ribéracois (CCPR) a un projet de boucle de randonnée autour de la Dronne, qui devrait traverser le site Natura 2000 sur les communes de Saint Victor et Montagrier. Cette boucle, empruntant uniquement des sentiers préexistants aura pour but de mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et bâti.

Annexes

Annexe 1 : Plaquettes d'information du site

Annexe 2 : Articles parus dans le journal Sud-Ouest et dans la newsletter du CEN Nouvelle-Aquitaine

Annexe 3 : Courrier d'invitation à la réunion du COPIL

Annexe 4 : Diaporama présenté à la réunion du COPIL

Annexe 5 : Compte rendu de la réunion du COPIL

Annexe 6 : Compte rendu d'activité à mi-parcours

Annexe 1 :

Plaquettes d'information du site

Natura 2000 Une démarche volontaire

En ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000, la France a opté pour une politique contractuelle basée sur le volontariat.

Tous les acteurs locaux (résidents, porteurs de projets, collectivités...) peuvent contribuer à la préservation de ce site remarquable.

Vous êtes propriétaire d'une parcelle au sein du périmètre ? Gestionnaire ou exploitant ? Les outils suivants sont à votre disposition :

- les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- les Contrats Natura 2000
- les Chartes Natura 2000

Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Dordogne
Cyrille GOUAT
c.gouat@cen-na.org
Tél : 05 53 80 93 92

Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000 Coteaux de la Dronne



Présentation



Site Natura 2000 Coteaux de la Dronne

258 hectares
5 communes concernées
7 habitats d'intérêt européen
1 espèce d'intérêt européen



Criquet bariolé © Benoit Duhazé

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent. Natura 2000 a pour vocation la conservation de ce patrimoine naturel en valorisant les usages locaux qui ont contribué au maintien de cette biodiversité.



Le patrimoine naturel

Les coteaux calcaires du secteur sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels parmi lesquels on retrouve des pelouses sèches, des landes à genévriers, ou encore des forêts de pente. Ces milieux reconnus comme rares au niveau européen abritent une faune et une flore remarquables comme le Criquet bariolé ou le Damier de la succise, un papillon, et des plantes comme la Sabline des chaumes, l'Ophrys jaune...

Favoriser l'ouverture des milieux

Les coteaux calcaires sont aujourd'hui soumis à la déprise agricole entraînant un embroussaillage progressif des milieux ouverts comme les pelouses sèches. Ce phénomène entraîne la disparition des espèces de faune et de flore spécifiques à ces milieux.

Un des enjeux majeurs du site Natura 2000 est de préserver ces habitats naturels en mettant en place des actions de gestion favorisant la réouverture des milieux, puis leur entretien.

Pastoralisme et gestion d'espaces naturels

Le pastoralisme est un atout pour la gestion des milieux sensibles tels que les pelouses sèches. Les animaux pâturent et entretiennent un milieu où il est difficile de faire un entretien mécanique.

Ainsi un pâturage par des ovins lorsqu'il est adapté permet d'éviter l'enrichissement et de conserver les milieux ouverts où les enjeux de préservation de la biodiversité sont importants.



Ophrys jaune © Cyrille Gouet

La charte Natura 2000

Il est aussi possible de s'engager en faveur de la biodiversité par des actions simples et peu coûteuses. La charte Natura 2000 présente sous forme de recommandations et d'engagements les actions ou pratiques favorables aux espèces et habitats naturels présents localement. L'adhésion à la charte marque la volonté du signataire de s'engager dans une démarche de gestion de qualité.

Pour qui ? : Collectivités / Particuliers /
Agriculteurs / Sylviculteurs / Associations
Durée d'engagement : 5 ans

L'animation du site Natura 2000

Les missions des animateurs du site Natura 2000 sont notamment de :

- informer, communiquer et expliciter la démarche Natura 2000
- faire émerger des actions concrètes de gestion ou de restauration des milieux naturels et accompagner leur réalisation
- assister les porteurs de projets dans leur évaluation des incidences au titre de Natura 2000
- faire connaître localement les enjeux de biodiversité en sensibilisant le public aux richesses du site



Envie d'en savoir plus ?
Vous pouvez contacter
les animateurs du site

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Antenne Dordogne
Cyrille GOUAT
c.gouat@cen-na.org
Tél : 05 53 80 93 92



Avec le soutien financier de



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Natura 2000 Coteaux de le Dronne

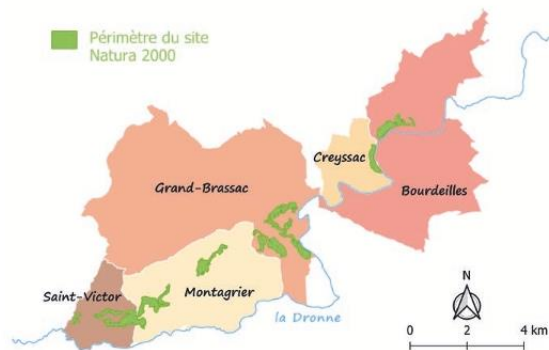


Outils de gestion



Le site en Bref

Coteaux de la Dronne



Structure porteuse de l'animation
Région Nouvelle-Aquitaine

Opérateur de l'animation
Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine

Superficie
258 hectares

La présence des milieux ouverts et semi-ouverts de pelouses sèches, landes à genévriers, ... est dépendante de l'existence d'usages et d'activités agricoles extensives traditionnelles. Depuis plusieurs décennies, la déprise agricole sur ces milieux provoque un enrichissement des habitats, une homogénéisation des paysages et une perte de biodiversité associée.

Natura 2000 apporte les outils nécessaires aux acteurs du territoire pour conserver au mieux ces espaces patrimoniaux.

Natura 2000, comment ça marche ?

Les outils développés en France ont pour objectifs de préserver les milieux naturels et les espèces les plus rares à l'échelle européenne. Ils sont mis en place sur la base du volontariat. En fonction du statut du propriétaire et de la nature du foncier engagé, les outils diffèrent.

Les mesures agro-environnementales

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sont des contrats agricoles qui visent à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Elles sont rémunérées sur la base d'un surcoût / manque à gagner par rapport à la pratique traditionnellement mise en œuvre.

Pour qui ? : Agriculteurs en activité
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : surface inscrite à la PAC (SAU)

Exemples de MAEC

- Retard de fauche sur prairies
- Conversion de terres arables en prairies
- Maintien de l'ouverture par gestion pastorale
- ...

Les contrats Natura 2000

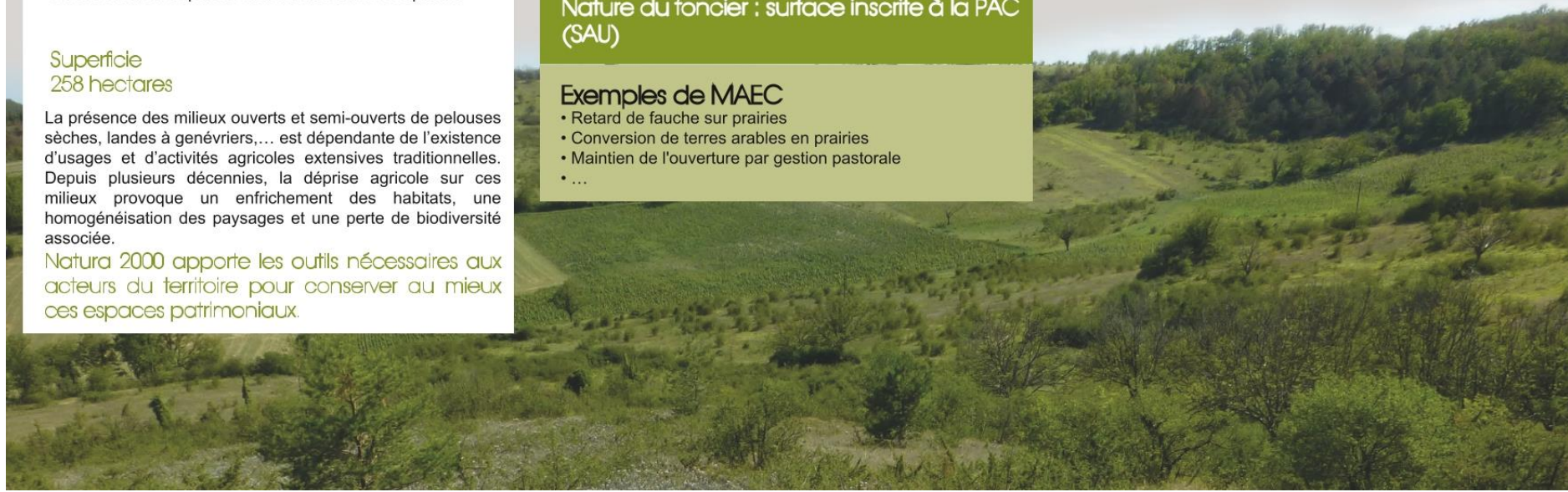
Les contrats Natura 2000 ont pour objectif de restaurer ou entretenir les milieux naturels reconnus d'intérêt communautaire. Ils sont passés entre la Région et le propriétaire volontaire d'une parcelle incluse dans un site Natura 2000. Le signataire s'engage à mettre en œuvre des actions et à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une subvention de l'Europe et de la Région.

Pour qui ? : Propriétaire ou ayant droit, public ou privé
Durée d'engagement : 5 ans
Nature du foncier : toute surface, hors SAU

Exemples de contrats Natura 2000

Ces contrats permettent de réaliser des travaux de restauration ou de gestion écologique dans une logique non productive.

- Restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents
- ...



Annexe 2 :

Articles parus dans le journal Sud-Ouest et dans la newsletter du CEN Nouvelle-Aquitaine

SAINT-VICTOR

Le retour du pastoralisme ovin sur les coteaux

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine a organisé une matinée de découverte des pelouses calcaires des coteaux du Breuil, à Saint-Victor, samedi 18 novembre.

Le site, géré depuis 1999 par le CEN, s'étend sur 15 ha et présente une flore et une faune très riches et spécifiques : orchidées, immortelles, stéhélines douteuses, cigales rouges, papillons azurés du serpolet, etc. Il fait partie d'un ensemble de 258 ha classés Natura 2000 dit des Coteaux de la Dronne, sur les communes de Saint-Victor, Montagrier, Grand-Brassac, Creyssac et Bourdeilles. L'association maintient en état ce patrimoine vivant par des débroussaillages raisonnés et l'entretien des fourrés, mais également grâce à la méthode traditionnelle du pastoralisme ovin, que les plus anciens ont bien connu sur ce secteur de « prés maigres ».

Plan de sauvegarde

Didier Pernet, berger à Saint-Méard-de-Dronne, avait fait le déplacement avec ses 300 brebis de race landaise, ses 10 béliers et ses deux chiens de con-



Le berger Didier Pernet et Cyrille Gouat, du CEN, ont fait découvrir le pastoralisme et la flore sur les coteaux du Breuil. PHILIPPE CHRISTOPHE

duite de race border collie. « La brebis landaise est une race rustique qui bénéficie d'un plan de sauvegarde, a expliqué le berger. Elle convient particulièrement à la végétation des coteaux et se nourrit de graminées qui confèrent un goût particulier à la viande. Les brebis effectuent un séjour de trois semaines sur le site, en automne. Je viens sur place au minimum deux fois par jour, mais lors de la période des naissances, de janvier à mars, il m'arrive d'y venir quatre fois par jour et même d'y passer

la nuit. Une centaine d'agneaux naissent ainsi de manière naturelle, avec un taux de perte très faible de 2,5 %. » Les brebis de ce « berger sans terre » sont toute l'année dehors, en plein air, sur un secteur de 11 communes. La nuit, elles sont en parc fermé, pour les protéger d'éventuels prédateurs.

La Dordogne compte actuellement cinq éleveurs d'ovins en pastoralisme, a expliqué Cyrille Gouat, chargé de missions au CEN.

Philippe Christophe

Les brebis ambientent les coteaux de la Dronne (24)

Accueil / Actualités / Les brebis ambientent les coteaux de la Dronne (24)

< Précédent Suivant >

Rechercher...



Articles récents

- > Appel d'offre - Animation de la déclinaison du PNA libellules pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne - Mars 2024
- > Mise en place de suivis scientifiques ligéO sur Le Suquet de la Grolle- Le Mont (87)
- > L'herbe de la pampa, problématique dans les espaces naturels du sud-ouest de la Région comme pour SNCF Réseau
- > Présenter de façon ludique un plan de gestion à la population locale - c'est possible (87)
- > L'appel des libellules diffusé à Aix-Sur-Vienne (87)

Les brebis ambientent les coteaux de la Dronne (24)

Avec l'arrivée des couleurs de l'automne, le tintement des cloches a remplacé les stridulations des criquets sur les coteaux de Saint Victor et Montagrier. Un troupeau de 320 brebis landaises a en effet pris ses quartiers pour une quinzaine de jours sur ce site géré depuis 1999 par le Conservatoire.

Avec un soleil aussi inespéré que généreux, ce samedi 18 novembre fut la journée parfaite pour l'organisation d'une animation qui a réuni 18 personnes de 7 à 77 ans, curieuses de rencontrer le troupeau. Les participants ont pu déambuler sur le site et en apprendre plus sur la richesse des pelouses sèches calcicoles, typiques du site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne », et sur l'importance de leur préservation. Quelques discrètes floraisons tardives ont attisé les questions sur la botanique de ces milieux.



L'animation s'est poursuivie au milieu des moutons, affairés à brouter. Chaque coup de dent participe à limiter l'embroussaillage des habitats de pelouse qui entraînerait à terme la fermeture du milieu. Le pâturage les maintient ainsi en bon état pour accueillir une riche diversité de plantes et d'insectes et tout en sauvegardant la variété des paysages du territoire. L'intervention de l'éleveur local Didier Pernet a su captiver l'attention : berger sans terre, celui-ci a expliqué son travail avec son troupeau de brebis, « Ferrari de la rusticité ». La race landaise est résistante aux rudesses du climat, aux maladies, et parfaitement adaptée pour arpenter les pentes accidentées des coteaux. Le berger gardienne son troupeau pendant la journée, à l'aide de Petra et Scott, ses deux border collies, chiens de conduite qui ont l'art et la manière de guider les brebis.



Le soleil arrivant à son zénith (tout relatif), il était temps de conclure cette matinée par un moment convivial autour d'un petit apéritif. C'est l'occasion d'échanger entre participants, avec le berger, ou avec plusieurs propriétaires du coteau présents ce jour-là. En effet, si le Conservatoire possède quelques parcelles, c'est bien grâce aux conventions passées avec les propriétaires qu'il peut engager les actions nécessaires à la préservation de la biodiversité et du paysage du coteau, à travers un contrat Natura 2000.

Les brebis ont déjà rejoint d'autres pâtures, mais l'année 2024 sera riche pour les coteaux de Saint Victor et Montagrier, avec un nouveau contrat Natura 2000, la rédaction du prochain plan de gestion, et pourquoi pas une animation printanière...



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

Annexe 3 :

Courrier d'invitation à la réunion du COPIL

Mussidan, le 22 novembre 2023

Objet : Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Coteaux de la Dronne »

Madame, Monsieur

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres est revenue aux régions. La Région Nouvelle-Aquitaine a confié la mission d'animation du site Natura 2000 des « Coteaux de la Dronne » au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, à compter du 15 mars 2023. Celui-ci assurait déjà l'animation de ce site depuis plusieurs années.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Comité de Pilotage du site qui se tiendra le :

**Mercredi 20 décembre 2023 à 10 heures
Salle James Dédier (à côté de la mairie) à Saint-Victor**

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Rappel sur le site Natura 2000 et les évolutions de la gouvernance
- Bilan de l'animation
- Proposition de mise à jour du Formulaire Standard de Données (FSD)
- Questions diverses

Je reste à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



L'animateur du site
Cyrille GOUAT



- Destinataires -

- Monsieur le président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le président du conseil départemental de la Dordogne
- Madame, Monsieur les conseillers départementaux de Brantôme
- Monsieur le président de la communauté de communes du Pays Ribéracois
- Monsieur le président de la communauté de communes Dronne et Belle
- Monsieur le maire de la commune de Bourdeilles
- Monsieur le maire de la commune de Creyssac
- Monsieur le maire de la commune de Grand-Brassac
- Monsieur le maire de la commune de Montagrier
- Madame le maire de la commune de Saint Victor
- Monsieur le président du syndicat de rivières du bassin de la Dronne
- Monsieur le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Dordogne
- Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Dordogne
- Monsieur le directeur du conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le président de la SEPANSO Dordogne
- Monsieur le président du CAUE de la Dordogne
- Monsieur le président du Pays du Périgord Vert
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Dordogne
- Monsieur le directeur du CrDA Périgord Vert
- Monsieur le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Dordogne
- Monsieur le président du centre départemental des jeunes agriculteurs de la Dordogne
- Monsieur le président de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Aquitaine-Atlantique
- Monsieur le président du conseil régional de la propriété forestière de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental de randonnée pédestre de Dordogne
- Monsieur le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air de Dordogne
- Monsieur le président du comité départemental du tourisme de Dordogne
- Monsieur Hervé THOMAS - correspondant "Natura 2000" Dordogne - CRSPN d'Aquitaine
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne
- Monsieur le chef du service départemental de l'office national des forêts de la Dordogne
- Madame la chef du service départemental de l'office français de la biodiversité
- Monsieur le délégué régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



Annexe 4 :

Diaporama présenté à la réunion du COPIL



1



Ordre du jour



- Transfert compétence à la Région
- Rappels sur le site
- Bilan de l'animation
- Bilan des MAEC
- Programmes / Projets en lien avec N2000

2



Le Comité de Pilotage Natura 2000

- Natura 2000 : concilier Biodiversité + Activités humaines
- CoPil = organe de décision, de **concertation**
- Réunit acteurs du territoire : collectivités, activités, loisirs, associations...



3

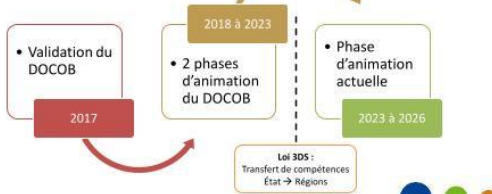


Coteaux de la Dronne
TRANSFERT DE COMPÉTENCES À LA RÉGION

4



Historique de l'animation



5



Loi 3DS
↓
1^{er} janvier 2023 :
Transfert compétence
Natura 2000
↓
Sites terrestres
(= 235 sites)

6



Coteaux de la Dronne
RAPPEL DU DOCOB

7



Périmètre du site Natura 2000



Surface : **258 ha**
5 communes concernées :
- Saint Victor
- Montagnier
- Grand Brassac
- Creyssac
- Bourdelles

8



Enjeux sur le site

• 7 Habitats d'intérêt communautaire :

5130	Formations à Genévrier
6110	Pelouses rupicales calcaires
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuisonnement sur calcaire
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles
6510	Prairies de fauche
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
9180	Forêts de pentes



9



Enjeux sur le site

• 1 Espèce d'intérêt communautaire :



• Autres espèces patrimoniales :



10



Coteaux de la Dronne
PROGRAMME D'ANIMATION ET BILAN 2023

11



Les missions d'animation du site N2000

- Animation
- Assistance technique
- Suivi du site et du DOCOB
- Assistance administrative

12

Programme d'animation

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	X		X	
	Publication de bulletins d'information	X		X	
	Sites internet	X	X	X	Mise à jour en 2023
	Documents de communication	X	X	X	Brochure réalisée en 2023
	Animation d'une réunion publique ciblée	X	X	X	Mémo ?
	Articles dans les journaux	X	X		
	1-3 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	X	X	X	2024 : fixée au samedi 20 avril
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	X	X	X	

13


		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB					
Recensement et contact des signataires potentiels		X	X	X	
Assistance technique et administrative des signataires			X	X	
Diagnostic préalable			X	X	
Formulaires de demande d'aide			X	X	2024 : relance du contrat
Préparation de contrat			X	X	
Suivi et évaluation des contrats			X	X	Dernière année du contrat
Recensement dans le système d'information des sites Natura 2000 + SIB2 +		X	X	X	
2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques					
2-3 Assistance technique					
Régime d'évaluation des incidences Natura 2000		X	X	X	
Assistance technique des porteurs de projet		X	X	X	
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)					
Phase de programmation		X	X	X	
Phase de mise en œuvre		X	X	X	
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine		X	X	X	

14

		2023-2024	2024-2025	2025-2026	Précisions
3-Suivi du site et du DOCOB	3-1 Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	X	X	X	
	3-1 Suivi biologique du site	X	?	?	Appel à projet ?
	3-2 Suivi socio-économique	X	X	X	
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	X			
	3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites	X	X	X	
4- Assistance administrative	4-1 Organisation des COPILs				
	Organisation	X	X	X	
	Préparation et présentation	X	X	X	
	Rédaction CR	X	X	X	
	4-2 Élaboration de compte rendu et bilans				
Élaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	X	X	X		
Élaboration du bilan d'animation annuel	X	X	X		
	Élaboration du bilan triennal d'animation			X	

15

Bulletin d'information : Natur'Actu



Proposition d'articles :

- Bilan du contrat Natura 2000
- Zoom sur une espèce, un milieu naturel
- Zoom MAEC
- Retour sur animation
- Sensibilisation sur plantations en site N2000
- Propositions, idées ??

16

Site internet : coteaux-de-la-dronne.fr



- Mise à jour en 2023
- Redirection depuis l'ancien site

17

Documents de communication

- Création de 2 plaquettes en 2023



18

Animation grand public

- Le 14 novembre à l'occasion du pâturage du coteau

ÇA BROUTE SUR LES COTEAUX!
Samedi 18 novembre

19

Animation grand public

20 avril 2024 :
Balade nature → observation et découverte faune / flore

Calendrier Nature 2024

20

Article de presse

Édition Dordogne du journal Sud-Ouest 28 novembre 2023

DORD VERT
SAINT-VICTOR
Le retour du pastoralisme ovin sur les coteaux

21

Suivi des contrats Natura 2000

- Contrat : « Restauration et entretien des pelouses calcaires et landes à Genévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier »
- 15 propriétaires → conventions de gestion / prêts à usage → portage CEN NA
- Quatre actions :
 - ✓ Gestion pastorale d'entretien
 - ✓ Équipements pastoraux → achat d'une tonne à eau
 - ✓ Chantier lourd de restauration des milieux ouverts par débroussaillage
 - ✓ Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

2019 - 2023

22

Suivi des contrats Natura 2000

- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Surface entretenue : 3,41 ha
Travaux du 9 au 22 août 2023

23

Suivi des contrats Natura 2000

- Gestion pastorale d'entretien

Surface pâturée : 9,35 ha
2022 : 58 brebis du 22/11 au 16/12
2023 : 320 brebis du 12 au 26/11

24



Suivi des contrats Natura 2000

- Gestion pastorale d'entretien : pâturage 2023



25



Proposition de contrat Natura 2000

- Nouveau contrat sur Saint Victor 2024-2028 :
 - Restauration ?
 - Poursuite entretien mécanique
 - Poursuite pâturage



- Prise de contact avec propriétaires
 - Renouvellement conventions obsolètes
 - Ajout de nouvelles parcelles ?

26



Suivi du site : tableau de bord

Code action	Mesure	Indicateurs	2023-2024
ANB1	Animer, gérer administrativement et coordonner de la mise en œuvre du DOCOB	Rapport d'activité annuel	
GEH01	Recouverture des milieux calciques par débroussaillage et buissonnement	Nombre de contrats signés Surface	1 contrat Natura 2000 3,45 ha restaurés en 2020
GEN02	Maintien de l'ouverture des milieux calciques par pâturage extensif	Nombre de contrats signés Surface	1 contrat Natura 2000 14,5 ha pâturés en 2023
GEH03	Maintien de l'ouverture des milieux calciques par fauche et/ou débroussaillage	Nombre de contrats signés Surface	1 contrat Natura 2000 3,43 ha entretenus en 2023 1 contrat MAEC contracté en 2023 (hors site) - 3,16 ha de pelouse
GEH04	Recouverture des prairies d'intérêt communautaire par pâturage	Nombre de contrats signés Surface	
GEH05	Maintien de l'ouverture des prairies d'intérêt communautaire par débroussaillage et fauche	Nombre de contrats signés Surface	3 contrats MAEC en cours (hors site) 5,93 ha en MFC
GEN06	Amélioration de la qualité écologique des zones de fauche	Nombre de contrats signés Surface	2 contrats MAEC en cours (hors site) 5,93 ha en MFC
GEN07	Conversion de terres arables en prairies d'intérêt communautaire	Nombre de contrats signés Surface	2 contrats MAEC en cours 7,84 ha partiellement dans le site

27



Suivi du site : tableau de bord

Code action	Mesure	Indicateurs	2023-2024
SC01	Inventaires complémentaires ciblés sur le Sanctuaire de la Sauterie	Observations	
SC02	Expertises complémentaires relatives aux champs d'intérêt communautaire	Espaces contactés CSPs identifiés	
SC03	Suivi de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire	Jours de terrain Rapport	
SC04	Veille sur les évolutions typologiques des habitats naturels d'intérêt communautaire	Comptes rendus de réunions	
SC05	Suivi de la dynamique des espèces exotiques envahissantes	Observations	Observation de Colobus (hors site) sur commune de Montagnier Inventaire le 18/11/2023
CS01	Sensibilisation des acteurs du territoire sur l'intérêt écologique du site	Nombre de participants Logos	18 participants 18 panneaux d'information présentés
CS02	Mise en place d'outils de communication et d'information sur la mise en œuvre du DOCOB sur Natura 2000	Nombre de bulletins de liaison distribués Nombre de visites du site internet Nombre d'articles dans la presse	3 bulletins d'actualité en cours de réalisation 1 article dans Sud-ouest

28



Suivi socio-économique

- Organisation de trails sur les coteaux :
 - Trail Montagnier
 - Foulées du Père-Noël → sensibilisation / adaptation du tracé



29

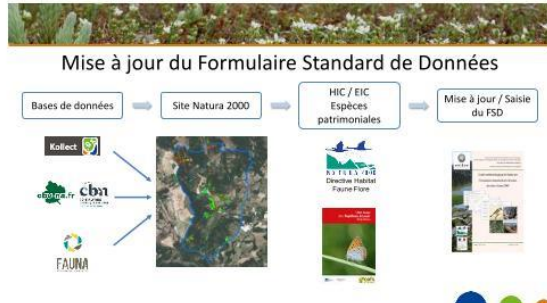


Mise à jour du périmètre du site

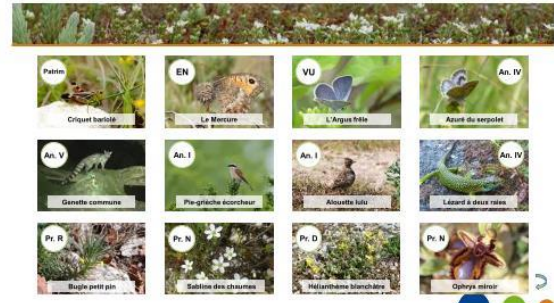


- Périmètre proposé dans le DOCOB non validé
- ↓
- Périmètre à réviser
- ↓
- A soumettre à consultation + validation MNHN

30



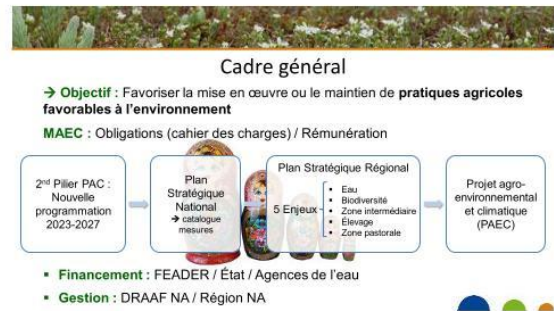
31



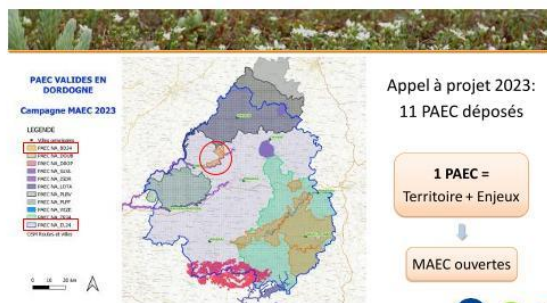
32



33



34



35



36

PAEC NA_BD24 :
Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne

- **Enjeu :** Biodiversité
- = Fusion de 5 PAEC sur sites N2000
- **Budget 2023 :** 300 000 €

Opérateur :

Animateurs :

37

BD24 : Mesures ouvertes

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure (€/ha)
CIF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652
CPRA	Création de prairie	358
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 Juin (25 jours)	145
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 Juin (35 jours)	200
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 Juin (45 jours)	254
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

38

BD24 : Bilan 2023

8 diagnostics effectués
 6 exploitations engagées (5 reconductions)
 2024 : 3 dossiers à reconduire

39

PAEC NA_EL24 :
Territoire élevage Dordogne

- **Enjeu :** Élevage et bien-être animal
- = Département de La Dordogne
- **Budget 2023 :** 1 100 000 €
- Aucun engagement dans le secteur

Opérateur :

Animateur :

40

Coteaux de la Dronne

AUTRES PROGRAMMES / PROJETS EN LIEN AVEC NATURA 2000


41

Plan de gestion multisite

2024 : Nouveau plan de gestion commun aux 2 sites

- Restauration
- Entretien mécanique
- Entretien par pâturage


42



Compensation contournement Bourdeilles

- Parcelles achetées par le Département
- Objectifs :
 - Restauration
 - Mise en place de pâturage

43



AAP Nature et transitions / Sentiers de nature - CCPR

- Projet de sentiers Nature
- Pâturage

44



Merci de votre attention

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

45



Annexe 5 :

Compte rendu de la réunion du COPIL



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine

Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Site Natura 2000 FR7200670 : Coteaux de la Dronne

Mercredi 20 décembre 2023
À la Salle James Dédier, à Saint-Victor

Liste des participants : voir la liste d'émargement ci-jointe

M. Nicolas PLATON, conseiller régional et nouveau président du Comité de Pilotage (CoPil) du site, se présente et ouvre la réunion. M. PLATON laisse la parole à Cyrille GOUAT, animateur du site, qui commence par donner l'ordre du jour de la réunion. Il s'agit notamment de présenter le bilan de l'animation de l'année écoulée du site, ainsi que de l'année 2022, puisque cela fait 2 ans que le CoPil ne s'est pas réuni.

M. GOUAT fait un rappel sur les objectifs du dispositif Natura 2000, pour la conciliation de la biodiversité et des activités humaines. Il insiste sur le fait que le CoPil est un organe de décision et de concertation, et invite les participants à prendre la parole au cours de la réunion, à faire des propositions ou donner des idées.

M. GOUAT fait un rappel sur l'historique de l'animation du site : le Document d'Objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2017, après quoi deux phases d'animation se sont succédé. Depuis le 15 mars 2023, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine assure une nouvelle phase d'animation dans le cadre d'un marché de la Région Nouvelle-Aquitaine. Hugo MAILLOS, du service Natura 2000 de la Région, et gestionnaire pour le département de la Dordogne, fait un rappel sur le transfert de compétences aux Régions. Il précise la répartition des compétences entre État et Régions. Il insiste sur le rôle de la Région pour soutenir l'animation du site et les différents dispositifs existants, comme les contrats Natura 2000. Il explique l'organisation du service Natura 2000 de la Région, nouvellement constitué et maintenant au complet, avec différentes antennes à travers la Région, dont une à Périgueux pour la Dordogne.

Rappels sur le site et le Document d'Objectifs :

M. GOUAT rappelle les caractéristiques du site : il s'étend sur 258 ha et 5 communes, entre Saint-Victor et Bourdeilles, sur les coteaux au nord de la vallée de la Dronne. Les enjeux écologiques du site sont rappelés, avec la présentation des différents habitats d'intérêt communautaires (HIC) et espèces d'intérêt communautaires (EIC) qui y sont connus. D'autres espèces à caractère patrimonial du site sont également présentées.

Animation du site :

Le **programme d'animation** du site pour les 3 années du marché (de mars 2023 à mars 2026) est ensuite présenté par M. GOUAT, tout en faisant le bilan des actions de l'année écoulée. L'animation comprend 4 grandes missions qui sont détaillées par la suite.

1- Actions de sensibilisation, d'information, de communication

Un **bulletin d'information** sur le site doit être conçu et publié en début d'année 2024. M. GOUAT présente le modèle actuellement utilisé par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Il donne des propositions d'articles (bilan du contrat Natura 2000, zoom sur une espèce ou un habitat emblématique, sensibilisation sur les plantations en site Natura 2000), et invite l'assemblée à faire ses propres propositions si des sujets lui semblent importants. M. PLATON demande comment ce bulletin sera diffusé. Cela pourra se faire à travers les mairies, les offices de tourisme ou lors d'événements locaux. M. MAILLOS insiste sur l'importance de la connaissance du site. Sur proposition de Philippe BROUSSE de la Chambre d'agriculture de Dordogne et de Stéphane FAURE, conseiller municipal de Saint-Victor, il est proposé d'intégrer ce bulletin d'information aux bulletins municipaux édités par les communes du site.

Le **site internet** du site Natura 2000 est ensuite présenté. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://coteaux-de-la-dronne.fr>

Il comprend plusieurs rubriques sur le fonctionnement du dispositif, les espèces et habitats du site, et un ensemble de documents disponibles en téléchargement. Ce site internet a été mis à jour en 2023, et la redirection depuis l'ancien site internet est maintenant effective. Il est également mieux référencé dans les moteurs de recherche.

Deux plaquettes d'information sur le site ont été créées en 2023. La première donne une présentation générale du site, de son périmètre et de ses enjeux. La deuxième présente les différents outils de gestion du dispositif : les contrats Natura 2000, les Mesures agro-environnementales et climatiques ou encore la Charte Natura 2000. Les plaquettes sont présentées aux participants.

Deux **réunions publiques ciblées** devront être organisées les deux prochaines années. M. GOUAT demande à l'assemblée si elle a des idées de sujets particuliers à aborder lors de ces réunions. Il précise que les propriétaires de parcelles au sein du site devront être contactés en 2024. M. MAILLOS indique qu'il serait donc judicieux de coupler l'envoi de ces courriers à l'organisation de cette réunion, pour en faire la promotion et que les participants y soient nombreux. M. FAURE note la difficulté à mobiliser les propriétaires, y compris lorsque ceux-ci sont des locaux, et l'accent est mis sur le manque de notoriété du site Natura 2000.

M. GOUAT fait ensuite un retour sur l'**animation grand public** qui s'est tenue le 14 novembre, à l'occasion du pâturage du coteau situé entre Saint-Victor et Montagrier, et qui bénéficie d'un contrat Natura 2000. Le site et ses enjeux ont été présentés, puis le berger a fait une intervention pour expliquer son métier et le rôle des moutons. Un **article est paru dans le journal Sud-ouest** à cette occasion. Un article paraîtra également dans le bulletin municipal de la commune de Saint-Victor, M. FAURE ayant fait une « interview » du berger.

Une nouvelle animation sera organisée le **samedi 20 avril 2024** : il s'agira d'une balade avec observation de la faune et de la flore, en particulier les orchidées qui fleurissent en nombre à cette période.

2- Assistance technique

Les outils contractuels de gestion du site sont abordés. M. GOUAT présente le travail de **recensement des propriétaires** de parcelles au sein du site Natura 2000 qui est en cours. Ceux qui possèdent des parcelles avec des HIC seront contactés par courrier en 2024 pour leur présenter ces outils, en particulier les contrats Natura 2000.

M. MAILLOS donne le calendrier prévisionnel pour l'appel à projet 2024 pour les contrats Natura 2000 : sa date butoir devrait être fixée à mi ou fin février, avec une sélection des dossiers en mars. Les animateurs auront ensuite environ 2 mois pour déposer un dossier complet. Après instruction et validation par le conseil régional, les conventions d'attribution d'aide devraient paraître début novembre. Il est précisé que les actions pourront cependant débuter avant cette date. M. MAILLOS explique que les contrats forestiers seront peut-être intégrés, en particulier les contrats de sénescence, mais cela demande un important travail de calibrage des barèmes financiers des actions.

M. GOUAT présente le **contrat Natura 2000** pour la restauration et l'entretien des pelouses calcaires et landes à genévrier des coteaux de Saint-Victor et de Montagrier, qui s'est achevé en 2023. Ce contrat était porté par le CEN Nouvelle-Aquitaine, qui avait passé des conventions de gestion ou des prêts à usage avec 15 propriétaires du coteau. Ce contrat a consisté en **4 actions** :

- Gestion pastorale d'entretien par des troupeaux ovins
- Achat d'une tonne à eau pour l'abreuvement des troupeaux
- Chantier de restauration des pelouses par débroussaillage
- Chantier d'entretien mécanique

En 2023, 3,41 ha ont été entretenus mécaniquement, et un troupeau de 320 moutons a pâturé le site pendant 2 semaines en novembre. Un **nouveau contrat** devrait être déposé début 2024 pour continuer ces actions. Il est envisagé la restauration mécanique de nouvelles zones, ainsi que la poursuite de l'entretien mécanique et du pâturage. Les conventions avec les propriétaires doivent pour certaines être renouvelées, et l'animateur du site souhaite pouvoir étendre le contrat à de nouvelles parcelles, s'il obtient l'accord des propriétaires.

Les informations sur ce contrat seront rentrées dans la **base de données SIN2**, qui permet un rapportage au niveau national et européen.

M. MAILLOS rappelle le fonctionnement de la **Charte Natura 2000**, qui peut être un affichage intéressant pour certaines activités, pour montrer leur engagement en faveur de l'environnement. L'adhésion à la Charte n'apporte pas d'avantage économique, si ce n'est la possibilité d'exonération de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Concernant les **évaluations d'incidence Natura 2000**, M. GOUAT précise qu'il n'a eu connaissance d'aucun projet au sein du site, ni n'a été sollicité par un porteur de projet, ce que confirme Mélanie AUPY de la DDT.

3- Suivi du site et du DOCOB

Le **tableau de bord** de suivi du programme d'action du DOCOB est présenté par M. GOUAT. Il passe en revue les différentes actions réalisées au sein du site en 2023 pour pouvoir mettre en œuvre le DOCOB.

Deux courses de trail ont été organisées en 2023 au sein du site. Il s'agit du trail de Montagrier, et des foulées du Père-Noël, celles-ci organisées par la commune de Saint-Victor. Une sensibilisation des organisateurs a été menée pour éviter un impact négatif de ces courses sur les habitats du site. En

particulier, le tracé de la course des foulées du Père-Noël a été adapté pour éviter un passage hors sentier sur des habitats de pelouse, avec un risque de dégradation par piétinement.

Le sujet du **périmètre du site** est abordé. En effet, le périmètre proposé par le DOCOB n'a pas été validé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), car il excluait des habitats d'intérêt communautaire de prairie de fauche présents dans le périmètre initial, au niveau de la commune de Bourdeilles. Un travail est donc à prévoir entre la DDT et l'animateur du site pour valider un nouveau périmètre. Celui-ci devra être validé par la DREAL, puis le MNHN. Une consultation publique devra également être menée, puis ce nouveau périmètre devra être validé par le CoPil du site. Une consultation par écrit du CoPil est envisagée.

M. GOUAT présente le travail de **mise à jour du Formulaire standard de données (FSD)** du site, qui en constitue la carte d'identité. Le travail de recensement des données naturalistes a permis de mettre en évidence la présence de nombreuses espèces patrimoniales au sein du site, parmi la faune ou la flore : il s'agit d'espèces menacées, protégées, ou inscrites aux annexes des directives européennes dites « Habitat, Faune, Flore » et « Oiseaux ». Ce travail sera finalisé conjointement à la validation du périmètre définitif du site.

4- Assistance administrative

Ce volet concerne l'organisation des réunions du Comité de Pilotage du site, et l'élaboration de comptes rendus et de bilans.

Bilan des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Le bilan des **MAEC** sur le territoire du site Natura 2000 est donné. Ces mesures consistent en des aides financières aux agriculteurs pour mettre en œuvre ou maintenir des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement. M. GOUAT commence par rappeler le cadre et le fonctionnement général de ce dispositif, ses sources de financement et les structures gestionnaires que sont la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le déroulement de la campagne 2023 pour les MAEC est donné.

Si 11 Projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été déposés en Dordogne, le site Natura 2000 est concerné par seulement deux d'entre eux. Le premier « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » (BD24) repose sur l'enjeu Biodiversité, avec un budget de 300 000 € en 2023. Sur le territoire du site, seul un agriculteur a contractualisé 3 parcelles de pelouse sèche, dans une mesure de retard de fauche. L'autre PAEC, nommé « Territoire élevage Dordogne » (EL24), vise le bien-être animal et l'autonomie fourragère. Aucune contractualisation n'a été faite dans le secteur.

Les **difficultés liées au budget** trop limité pour les MAEC sont évoquées. M. BROUSSE de la Chambre d'agriculture prend la parole pour rappeler le PAEC BD24 résulte de la fusion des différents PAEC préexistants autour de plusieurs sites Natura 2000 de Dordogne. Il met l'accent sur la bonne entente entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture pour travailler de concert sur le sujet des MAEC. Il déplore enfin sa désillusion à propos du dispositif, lié à ses lourdeurs administratives et son budget insuffisant. Il évoque à ce propos le dispositif des Paiements pour services environnementaux (PSE) sur lequel il travaille et qui lui semble présenter un fonctionnement exemplaire.

M. GOUAT donne les perspectives pour la campagne 2024, avec un budget qui ne sera connu qu'au mois de mars, et sera probablement limité. Les difficultés liées au **manque de lisibilité** du dispositif sont mises en avant par l'assemblée.

Autres programmes / projets en lien avec Natura 2000

M. GOUAT évoque divers sujets autour du site Natura 2000.

En 2024, un plan de gestion commun aux sites des Coteaux de Saint-Victor et Montagrier, et des Coteaux des Chaupres, situés sur la commune de Brantôme, sera rédigé. Le CEN Nouvelle-Aquitaine possède des parcelles sur ces deux sites et ceux-ci ont des caractéristiques et enjeux communs, ce qui justifie ce plan de gestion multisite. Les actions envisagées sont de la restauration et de l'entretien mécaniques, ainsi que du pâturage en collaboration avec des éleveurs locaux.

Sur la commune de Bourdeilles, un projet de contournement routier du village va donner lieu à des mesures compensatoires portées par le Département de la Dordogne. Celles-ci consisteront en particulier en l'achat de parcelles de pelouses sèches, dont certaines sont situées dans le site Natura 2000. Des actions de restauration et de pâturage sont envisagées.

Enfin, la Communauté de Communes du Périgord Ribérais (CCPR) porte un projet de boucle de randonnée qui concernerait le site Natura 2000 sur les communes de Saint-Victor et de Montagrier. Une attention sera portée par l'animateur et la DDT pour que ce projet n'ait pas d'impact négatif sur les habitats et les espèces du site, bien qu'il ne devrait pas poser de problème particulier puisqu'il réutiliserait des sentiers déjà existants. Une évaluation d'incidence devra peut-être être réalisée. M. GOUAT précise que le CEN Nouvelle-Aquitaine travaille avec la CCPR et est en discussion avec ses services à ce sujet.

Conclusion

Le **manque de notoriété** du site Natura 2000, ainsi que la faible implication des élus locaux a été mise en avant lors de cette réunion. Le travail d'animation des années à venir devra donc viser à palier ce problème qui peut compromettre la bonne conservation des habitats et des espèces du site. Les actions de sensibilisation et de communication devront donc aller dans ce sens.

M. GOUAT clôt la réunion vers 12h30, en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence et leur contribution. La commune de Saint-Victor est remerciée pour avoir accueilli la réunion.

M. Nicolas PLATON

Président du CoPil du site des Coteaux de la Dronne



Annexe 6 :

Compte rendu d'activité à mi-parcours

Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 en Dordogne

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Période mars à septembre 2023



Lot 2

- *Coteaux de la Dronne (n° FR72006670)*
- *Vallon de la Sandonie (n° FR7200669)*

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Coteaux de la Dronne
N° FR7200670

		Actions réalisées
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	
	Publication de bulletins d'information	
	Sites Internet	
	Documents de communication	Contenu de la brochure élaboré. Reste mise en forme à faire
	Animation d'une réunion publique ciblée	
	Articles dans les journaux	
	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	Animation en cours d'organisation pour octobre - novembre, autour du pâturage dans le cadre du contrat Natura 2000 de Saint Victor
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	
2-Assistance technique	2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	
	Accompagnement AFPL	
	Recensement et contact des signataires potentiels	Travail de recensement de propriétaires en cours. Récupération des données sur les propriétaires et sur les habitats et espèces.
	Assistance technique et administrative des signataires	
	Suivi et évaluation des contrats	02/06 : Rendez-vous sur site avec entreprise chargée des travaux pour préparer les travaux 2023 pour le contrat Natura 2000 sur le site de Saint Victor 13/06 : Préparation et envoi d'un courrier demande d'avenant temporel pour prolonger le contrat Natura 2000 jusqu'au 31/12/2023 août : Prises de contact avec nouvel éleveur (Didier Pernet) pour demande de devis de pâturage et planification du pâturage (devrait avoir lieu en octobre-novembre) 09/08-22/08 : Entretien par fauche et débroussaillage des pelouses calcaires (action N05R) par l'entreprise Lucane. 10/08 : Réunion de chantier sur place avec entreprise pour suivi des travaux. 31/08 : Réception du chantier
	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	
	2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques	
	2-3 Assistance technique	
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	
	Assistance technique des porteurs de projet	
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)		
Phase de programmation		
Phase de mise en œuvre		
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine	07/04 : Réunion avec Hugo Maillos sur le marché Natura 2000	
3-Suivi du site et du DOCOB	3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	
	3-1 Suivi biologique du site	
	3-2 Suivi socio-économique	
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	Récupération des données faunistiques et floristiques disponibles sur le site Natura 2000 auprès de l'observatoire FAUNA et du CBNSA
	Digitalisation des couches cartographiques	
Mise à jour du formulaire standard des données		
3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites		
4- Assistance administrative	4-1 Organisation des COPILs	
	Organisation (envoyer les invitations ?)	
	Préparation et présentation	
	Rédaction CR	
	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans	
	Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu d'activité élaboré et envoyé
Elaboration du bilan d'animation annuel		
Elaboration du bilan triennal d'animation		



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne 24
21 rue de la Libération – 24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
Antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de

